

Rapport d'Activité

Année 2004



EPF
Lorraine

SOMMAIRE

PREAMBULE	2
CHAPITRE I – ACTIONS SUR FONDS PROPRES	4
1-1 - RESULTATS DES INTERVENTIONS FONCIERES	6
1-2 - RESULTATS DES CESSIONS FONCIERES	12
1-3 - GESTION PATRIMONIALE	16
CHAPITRE II – ACTIONS EN PRESTATIONS DE SERVICES	20
2-1 - OPERATIONS FONCIERES	20
2-2 - OPERATIONS DE RECONVERSION	23
Traitement des espaces dégradés	23
Conversion des sites militaires	36
Traitement des sites et sols pollués	37
Renouvellement et recyclage urbain	39
Requalification urbaine hors bassin minier sidérurgique et ferrifère nord lorrain	40
2-3 - OPERATIONS D'AMENAGEMENT	41
Parc International d'Activités des trois frontières	41
Parc d'activités de Nancy - Pompey	42
Parc logistique multimodal de Nancy - Remblaiement	44
2-4 - OPERATIONS DIVERSES	45
CHAPITRE III – OPERATIONS SOUS MANDATS	48
CHAPITRE IV – INFORMATIONS GENERALES	51

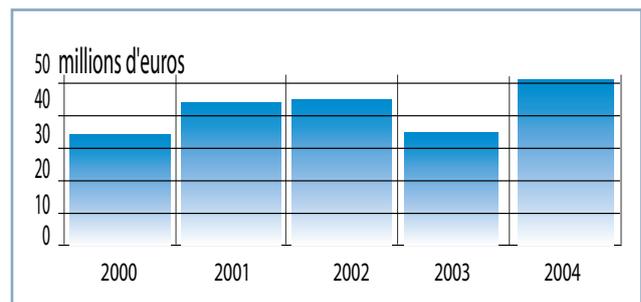


Eurozone de Forbach Nord, l'ancien parc à bois

2004 est la cinquième année de mise en œuvre du septième Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) de l'EPF Lorraine (2000-2006).

• **D'un point de vue opérationnel**, à la diversification des compétences et des missions de l'Établissement observée lors du sixième PPI, s'est greffée pour ce septième programme, une capacité affirmée à combiner ses différents métiers (conduite d'études, maîtrise foncière, gestion patrimoniale, maîtrise d'ouvrage d'opérations structurantes d'aménagement, conduite de travaux de requalification), nécessaire à la mise en œuvre d'une politique globale d'Aménagement du Territoire.

En application de ce PPI, l'ensemble des activités de l'année 2004 s'établit à plus de **51 000 000 €** de dépenses, ce qui constitue un niveau de réalisation satisfaisant par rapport aux résultats des quatre premières années.



Comparés aux montants de l'exercice précédent, ces chiffres se caractérisent par :

- une augmentation des dépenses d'actions foncières financées sur les ressources propres de l'EPF,
- une nette progression de la masse financière de l'ensemble des actions de prestation, *de reconversion et d'aménagement*,
- un niveau plus élevé des actions conduites dans le cadre de mandats, dû essentiellement aux opérations foncières.

Tout en poursuivant son action en faveur du développement régional, de l'aménagement urbain, de la reconversion du territoire lorrain aux côtés de l'Etat et des collectivités locales, l'EPF a mis en œuvre, cette année, **les premières interventions opérationnelles** :

- *du fonds régional de minoration foncière en matière de logement social, dans le cadre d'une convention tripartite Etat/Région/EPF Lorraine,*
- *dans le cadre de la politique régionale en faveur de la restructuration urbaine et de l'immobilier industriel aux côtés de la Région lorraine,*
- *liées à la problématique du relogement des habitants touchés par des affaissements ou risques d'affaissements miniers,*
- *au titre du programme d'appui économique en faveur des Vosges pour renforcer le traitement des sites textiles.*

L'Etablissement Public a également lancé les opérations d'études qui s'inscrivent dans le projet de développement des territoires nord lorrain autour du **pôle tertiaire luxembourgeois de Belval ouest** et mis en place la **gestion de la mission du contrat de site de Longwy créée en vue de la redynamisation de ce bassin.**

Au regard du développement des activités de l'Etablissement et de l'accord donné par le Conseil d'Administration du 1er décembre 2004, il conviendra d'ici la fin de l'année 2005, **d'engager une réflexion sur l'évolution du plafond de la Taxe Spéciale d'Équipement.** Cette démarche se réfère à la création de nouveaux établissements fonciers au titre de la mise en œuvre de la *loi de programmation pour la cohésion sociale* et à l'extension de l'aire d'intervention de l'EPF.

• **D'un point de vue institutionnel,** l'année 2004 a été marquée par la **parution du troisième décret modificatif de l'EPF en date du 28 octobre (N° 2004-1150).** C'est l'ultime étape qui a mis en cohérence territoriale l'aire d'intervention de l'EPF et le périmètre régional, en intégrant les derniers cantons de la Moselle qui n'avaient pu être pris en compte dans le décret d'extension de 2001 et le département de la Meuse.

Ainsi l'EPF intervient désormais selon un mode opératoire unique, la dualité des zones de compétence en aire fiscalisée ou non étant supprimée, avec sa ressource propre (TSE), de manière homogène, sur toute la région lorraine.

En application de ce décret, **la composition du Conseil d'Administration est élargie à 45 membres** comprenant une représentation, à titre délibératif, des élus du Conseil Général de la Meuse et l'intégration de représentants des quatre Etablissements Publics de Coopération Intercommunale chefs-lieux de chaque département lorrain (Nancy, Metz, Epinal, Bar-le-Duc).

Le nouveau Conseil sera installé par M. le Préfet de région lors de la prochaine réunion fixée au 11 mai 2005, les différentes assemblées et collectivités concernées ayant procédé à la désignation de leurs représentants respectifs. **La structure du Bureau est également modifiée, passant à 19 membres pour intégrer les représentants des EPCI.**

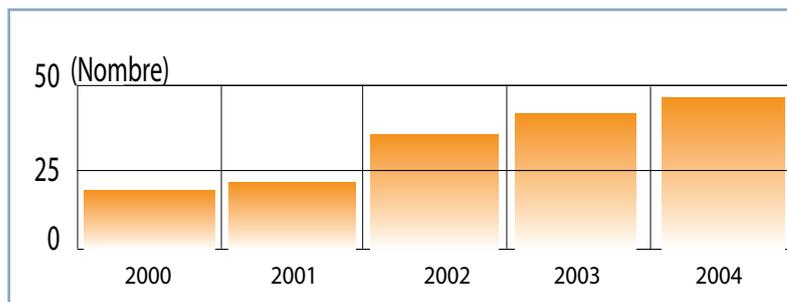
Le décret prévoit, en outre, la présence des Directeurs Régionaux de l'Agriculture et de la Forêt et de l'Environnement de Lorraine aux séances du Conseil et du Bureau.



Thaon lès Vosges, développement du centre culturel de la Rotonde

1 - ACTIONS SUR FONDS PROPRES

Les actions financées sur les ressources propres de l'EPF s'inscrivent dans un partenariat établi avec les communes ou les structures intercommunales qui sollicitent son intervention pour mener une action foncière préalable à leurs projets d'aménagement ou de développement. Ces relations sont formalisées dans le cadre de **conventions opérationnelles** qui précisent les conditions d'intervention de l'organisme, les modalités du portage foncier et de paiement consenties, généralement avec étalement sur plusieurs années.



Récapitulatif des conventions foncières

Les dispositifs conventionnels intervenus au cours de l'année 2004 pour des opérations dans le périmètre de pleine compétence, et détaillés ci-après, sont au **nombre de quarante-quatre**. Depuis 2000, 154 dispositifs conventionnels auront été engagés.

- Revente dès 2004

- Paiement comptant : Société Batigère/SAREL pour un ensemble immobilier à Metz,
- Paiement par tiers : commune de Sanry-lès-Vigy.

- Revente en 2005

- Paiement par moitié : communes de Loisy, Ménil-la-Tour, Communauté Urbaine du Grand Nancy pour une opération à Pulnoy et Saulxures-lès-Nancy,
- Paiement par tiers : communes de Behren-lès-Forbach, Thionville, Metz, Lucey, Maxéville, Domèvre-en-Haye, Communauté Urbaine du Grand Nancy pour une opération à Nancy,
- Paiement par quart : communes de Woippy, Basse-Ham, Communauté de Communes Seille et Mauchère pour une opération à Nomeny,
- Paiement par cinquième : communes d'Homécourt, Frouard et SEBL,
- Paiement par sixième : Communauté d'Agglomération de Metz Métropole et SEBL pour une opération à Marly.

- Revente en 2006

- Paiement par moitié : communes d'Avril, de Pompey, Jeandelaincourt, Moivrons, Villers-lès-Moivrons, Barrisey-au-Plain, EPCI du bassin de Landres, pour une opération à Piennes,
- Paiement par tiers : communes de Novéant-sur-Moselle, Moyeuve-Grande, Knutange, Vittel, Thaon-lès-Vosges, Communauté de Communes du Val Saint-Pierre pour une opération à Jury, Communauté Urbaine du Grand Nancy pour une opération à Nancy,
- Paiement par quart : communes de Mondelange, Behren-lès-Forbach, Frouard,
- Paiement jusqu'en 2009 maximum : Communauté de Communes des Vals de Moselle et de l'Esch pour une opération à Dieulouard.

- Revente en 2007

- Paiement par moitié : Ville de Nancy,
- Paiement par tiers : communes de Pagny-sur-Moselle, Maron.

- Revente dans les deux ans suivant la date d'acquisition par l'EPF

- Paiement jusqu'en 2009 maximum : commune de Bouxières-aux-Dames.

- Revente dans les trois ans suivant la date d'acquisition par l'EPF

- Paiement jusqu'en 2009 maximum : Ville de Thionville.

- Revente dans les cinq ans suivant la date d'acquisition par l'EPF

- Paiement comptant : Ville de Metz.

Par ailleurs, **onze avenants à des conventions d'origine ont été régularisés** pour différer, à la demande des collectivités, des reprises de terrains programmées ou permettre d'achever totalement la maîtrise foncière par l'EPF des opérations projetées et adapter en conséquence les modalités de revente prévues (délais de paiement).

C'est le cas de dispositifs intervenus avec les communes de Domèvre-en-Haye, Fey, Sanry-lès-Vigy, Metz, Champigneulle, Ville Houclémont, Dombasle-sur-Meurthe, la Communauté de Communes de la vallée de la Plaine pour une opération le long de la Plaine entre Raon-l'Etape et Raon-les-Leau,

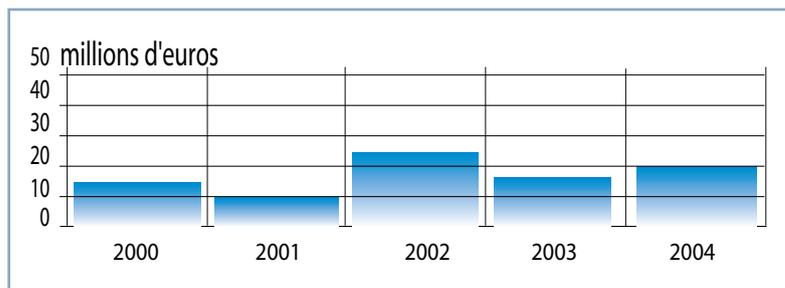
la Communauté Urbaine du Grand Nancy pour une opération à Nancy, la Communauté Urbaine du Grand Nancy, la SOLOREM et le Département de Meurthe-et-Moselle respectivement pour des opérations à Malzéville et Maxéville.

1-1 - RESULTATS DES INTERVENTIONS FONCIERES

1-1-1 - Maîtrise foncière

Les activités foncières comptabilisées dans le cadre de la tranche annuelle d'intervention atteignent un total de **19 710 544 €** pour 2004, ce qui constitue un niveau de réalisation assez satisfaisant, supérieur aux résultats de l'année précédente. Ces dépenses ventilées par secteur d'intervention dans le tableau ci-après, représentent

une exécution de 70,14 % par rapport aux prévisions budgétaires établies à 28 000 000 €.



Récapitulatif des dépenses d'acquisitions foncières



METZ : Secteur du Sablon ZAC de l'Amphithéâtre

C'est ainsi que l'EPF a procédé au cours de l'année, dans le périmètre de pleine compétence, à la maîtrise de 75ha19a53 ca pour un montant de 16 353 928 €, portant les superficies achetées depuis l'origine à 6 540,78 ha. Ce coût correspond à la régularisation de 81 actes d'acquisition et une ordonnance d'expropriation (ZAC du Haldat à Chavigny).

L'action de l'EPF a notamment permis :

- **la poursuite de la reconquête de quartiers en centre ville à Metz sur le secteur du Sablon** (ZAC de l'Amphithéâtre), à Nancy (ZAC d'Austrasie),
- **l'accompagnement foncier d'opérations d'aménagement en zones péri-urbaines** à Woippy (ZAC du Saule, ensemble à caractère industriel situé en entrée de ville), Maxéville, Essey-lès-Nancy, Thionville (quartier rive droite), Saint-Max (quartier Saint Michel/Jéricho),
- **la réalisation de logements et secteurs d'habitation** à Pierrevillers, Lucey, Fey, Labry, Conflans-en-Jarnisy, Behren-lès-Forbach,

- **la création de logements à vocation sociale** à Knutange, Bouxières-aux-Dames, Blainville-sur-l'Eau, Behren-lès-Forbach,
- **la mise en œuvre d'actions à vocation d'activités économiques à Metz** (ZAC Sébastopol), Fameck, Sanry-lès-Vigy.

Les acquisitions de l'organisme ont par ailleurs favorisé **l'installation et l'amélioration d'équipements et de services publics** à Mondelange, (extension des services techniques municipaux), Maron (mairie, garderie), Corny, Pagny-sur-Moselle, Basse-Ham (résidence pour personnes âgées), Frouard (extension du cimetière, de services administratifs), Epinal (nouvel hôpital), Bayonville (salle polyvalente), Maxéville (centre culturel), Nancy (aire de stationnement), Pont-à-Mousson, Avril (élargissements de voiries), Goin, des aménagements à vocation de loisirs à Pierre Percée (centre d'hébergement touristique).



BEHREN-lès-FORBACH : rue de la fontaine



PIERRE - PERCEE

acquisition d'un ensemble de terrains sur RFF, situé boulevard Lobau et concerné par la réalisation d'un programme de logements, pour 1 375 000 €,

Des interventions de maîtrise foncière ont également été menées pour le compte des communes de Marly, Sainte-Marie-aux-Chênes, en amont de toute réalisation opérationnelle précise, des acquisitions ponctuelles par préemption en ZAD à Metz, l'acquisition à Vittel d'un ensemble de terrains agricoles sur la SAFERL, – 15 ha 74 a 74 ca – destinés à la restructuration d'exploitations concernées par ailleurs par l'aménagement d'une ZAC d'habitation.

A signaler plus particulièrement des **projets fonciers significatifs** :

- **pour un regroupement d'équipements publics** (groupe scolaire) et associatifs à Augny, soit 12ha83a45ca pour 1 158 600 €,
- **la maîtrise d'un ensemble immobilier mis en vente par France Télécom à Thionville** et destiné à l'accueil de services publics, pour 1 039 500 €,
- **dans le cadre du renouvellement urbain** de la rive Est du quartier Meurthe canal à Nancy, l'acquisition d'un ensemble de terrains sur RFF, situé boulevard Lobau et concerné par la réalisation d'un programme de logements, pour 1 375 000 €,

TRANCHE ANNUELLE D'INTERVENTIONS FONCIERES

N° OP.	INTITULE	ANNEE 2004			CUMUL AU 31.12.2004	
		Surface (ha)	Montant des actes	Montant consommé	Surface (ha)	Montant consommé
I - OPERATIONS IMMOBILIERES ET FONCIERES - AIRE FISCALISEE						
Montant en euros						
1	P.I. ENNERY	0.00	0	2 992	687.88	3 420 975
2	C.R. SEMECOURT	0.00	0	3 190	333.70	5 551 703
3	P.I. TOUL	0.00	0	674	548.56	2 455 219
4	C.R. GONDREVILLE	0.00	0	512	329.68	2 735 640
5	VILLE DE NANCY	3.32	3 830 034	3 963 055	21.07	24 875 178
6	AGGLOMERATION DE NANCY	0.55	542 541	618 924	484.03	36 354 297
7	VILLE DE METZ	14.35	3 757 486	4 016 410	436.01	38 074 104
8	AGGLOMERATION DE METZ	18.39	2 295 963	2 391 958	375.48	21 299 152
9	AGGLOMERATION DE THIONVILLE	6.92	1 411 777	3 534 912	524.24	18 966 943
10	VALLEE DE L'ORNE	0.04	140 000	146 471	79.63	3 974 010
11	VALLEE DE LA FENSCH	0.30	135 335	142 359	191.29	4 576 019
12	SECTEUR DE MAIZIERES-LES-METZ	0.00	0	158	209.1	3 639 473
13	SECTEUR DE PONT-A-MOUSSON	1.55	554 575	575 604	141.94	7 133 265
14	SECTEUR DE JARNY	0.45	70 000	105 530	250.14	2 787 406
15	SECTEUR DE POMPEY	0.34	408 049	434 318	178.82	10 657 738
16	SECTEUR DE LUNEVILLE	0.00	0	965	63.9	3 417 375
17	SECTEUR DE TOUL	0.00	0	410	137.46	2 618 429
18	SECTEUR DE SAINT-NICOLAS-DE-PORT	0.00	0	2 095	123.8	2 571 279
19	SECTEUR DE NEUVES-MAISONS	0.34	26 453	42 002	52.68	2 369 411
20	SECTEUR DU PAYS HAUT	0.00	0	7 190	40.05	989 439
21	SECTEUR AEROPORT - GARE T.G.V.	0.53	2 023	2 853	30.21	301 334
85	PATRIMOINE INDUSTRIEL	0.00	0	0	5.86	277 394
86	PATRIMOINE MILITAIRE	0.00	0	0	0.00	0
87	GRANDS ENSEMBLES	0.00	0	23 446	0.00	259 227
88	ENSEIGNEMENT - FORMATION	0.00	0	29 419	3.16	9 206 551
89	PATRIMOINE S.N.C.F.	0.00	0	1 794	119.41	2 217 202
90	COMMUNES RURALES	10.66	872 916	893 206	344.32	10 701 577
91	COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND NANCY	0.09	568 605	818 943	131.30	29 282 787
92	OPERATIONS CENTRE-VILLE	0.08	259 974	277 303	23.82	15 083 381
93	OPERATIONS AVEC EMPRUNTS AFFECTES	0.00	0	0	7.04	5 811 367
94	ENSEMBLES BOISES	0.00	0	0	251.81	811 293
95	ESPACES VERTS (Indivisions 30/70)	0.00	0	44	195.81	6 540 469
96	LOGEMENT SOCIAL	0.75	435 555	454 024	1.03	1 229 424
101	SECTEUR DE FORBACH	0.16	9 287	9 287	2.02	2 043 005
102	SECTEUR DE MORHANGE	0.00	0	0	10.63	216 986
104	LE SUD LUNEVILLOIS	0.53	213 429	213 813	5.62	376 314
105	SECTEUR DE SAINT-DIE	0.00	0	3 590	106.32	2 026 939
106	SECTEUR D'EPINAL/CHARMES	0.11	408 928	550 239	18.27	1 917 296
107	SECTEUR DE NEUFCHATEAU/VITTEL	15.75	411 000	416 064	44.20	1 435 405
110	LE SAINTOIS	0.00	0	0	0.00	0
111	SECTEUR DE SARREGUEMINES	0.00	0	0	0.00	0
112	SECTEUR DE FREYMING-MERLEBACH	0.00	0	26 791	2.13	653 814
113	SECTEUR DE SAINT-AVOLD	0.00	0	0	0.00	0
118	DIVERSES PREEMPTIONS	0.00	0	0	0.48	236 587
119	AUTRES INTERVENTIONS FONCIERES	0.00	0	0	0.00	41 506
	TOTAL I	75.20	16 353 928	19 710 544	6 512.88	289 136 912
II - OPERATIONS IMMOBILIERES ET FONCIERES - AIRE NON FISCALISEE						
190	LE SAULNOIS	0.00	0	0	0.00	0
191	SECTEUR DE VERDUN	0.000	0	0	27.90	997 250
192	SECTEUR DE BAR-LE-DUC/COMMERCY	0.00	0	0	0.00	0
199	AUTRES INTERVENTIONS FONCIERES	0.00	0	0	0.00	0
	TOTAL II	0.00	0	0	27.90	997 250
	TOTAL GENERAL	75.20	16 353 928	19 710 544	6 540.78	290 134 162

- aux côtés de la ville de Nancy, pour accompagner notamment l'implantation de l'Etablissement Français du Sang dans la proximité du centre hospitalier central, sur un emplacement à l'angle du boulevard Lobau et de la place Loritz – 1 ha 41a 26 ca pour 2 297 334 €,

- une opération de **restructuration urbaine** en centre-ville à Metz, intégrant notamment des logements locatifs sociaux, avec la Société Bati-gère-SAREL, dans l'ancien établissement d'enseignement de la congrégation Sainte Chrétienne. Ce dossier s'inscrit par ailleurs dans le cadre de la politique de minoration foncière mise en place par l'Etat, la Région et l'EPF, destinée à permettre plus de logement social (cf. commentaire p.22).



NANCY : Rive droite terrains RFF

1-1-2 - Participations aux actions en prestations

Le montant des participations de l'EPF sur ses fonds propres, aux actions menées en prestation de services, s'établit, en 2004, à **1 731 170 €**, répartis conformément au tableau ci-après, en application des diverses conventions-cadres ou opérationnelles qui prévoient ces



WOIPPY : Route de Thionville

contributions.

Actions de prestations	ANNEE 2004	CUMUL AU 31.12.2004
• Indivision Solvay	36 900	202 004
• Patrimoine militaire (4 ^{ème} CPER)	200 382	311 802
• Etudes et recherches	15 895	15 895
• Espaces dégradés (4 ^{ème} CPER)	289 668	1 332 081
• Espaces dégradés (Programme après-mines)	751 758	1 101 857
• Espaces dégradés (Programme Vosges)	23 180	23 180
• Sites et sols pollués (4 ^{ème} CPER)	13 410	19 030
• Sites et sols pollués (Programme après-mines)	10 867	18 894
• Renouveau et recyclage urbain (4 ^{ème} CPER)	10 783	14 474
• Renouveau et recyclage urbain (Minoration foncière)	250 000	250 000
• Requalification urbaine hors bassin minier sidérurgique et ferrifère nord lorrain (4 ^{ème} CPER)	95 439	113 089
• Requalification urbaine hors bassin minier sidérurgique et ferrifère nord lorrain (Mandat)	0	89 212
• Actions de soutien aux dynamiques territoriales	32 888	32 888
TOTAL	1 731 170	3 524 406

Montant en euros.

1-1-3 - Modes d'intervention

Dans le cadre de son activité d'opérateur foncier au service des collectivités, l'EPF procède le plus généralement par voie amiable, mais également par voie de préemption ou d'expropriation selon les procédures utiles.

1-1-3-1 - Droit de préemption

Le droit de préemption se décline selon deux modes, la Zone d'Aménagement Différé et le Droit de Préemption Urbain.

Huit périmètres de ZAD ayant institué un droit de préemption à l'EPF sont gérés par ce dernier, couvrant une superficie de 1 466,11 ha, soit :

- 362 ha sur le territoire de Metz - Metz nord, Metz sud, Metz Devant-les-Ponts,
- 23,16 ha à Saint-Julien-lès-Metz - Secteurs des jardins et de la forêt,
- 10 ha à Mondelange - La Chamotte,
- 520 ha sur le secteur de Maizières-lès-Metz - Etangs de Saint-Rémy à Maizières, Woippy, la Maxe, Argancy,
- 550,95 ha sur l'agglomération nancéienne - d'une part, Plaines rive droite à l'est de Nancy (Pulnoy,



Mondelange : La Chamotte

Saulxures-lès-Nancy, Essey-lès-Nancy), d'autre part, Vallée de la Meurthe (Art-sur-Meurthe, Jarville-la-Malgrange, Laneuveville-devant-Nancy).

Au titre de cette action, six dossiers de préemption seulement ont été instruits dans l'année, donnant lieu à l'acquisition de 13 ha 85 a 03 ca de terrain pour 850 135 €.

Plus généralement, l'EPF est délégataire du Droit de Préemption Urbain pour accompagner des opérations

d'aménagement ponctuelles, ce dernier ne procédant à l'acquisition d'immeubles que sur décision préalable de la collectivité de préempter. Ce mécanisme a été mis en œuvre en 2004, notamment à Nancy, Maxéville, Frouard, Essey-lès-Nancy, Millery, Bouxières-aux-Dames, Maron, Avril, Conflans-en-Jarnisy, Pierre-Percée, Fameck, Knutange, Thionville et Woippy.

1-1-3-2 - Procédures d'expropriation

Le recours à l'utilité publique est utilisé parfois pour permettre de mener à bien une opération foncière avec de multiples propriétaires ou en cas de refus de vente à l'amiable.

Trois projets ont ainsi été déclarés d'utilité publique au profit de l'EPF, en 2004 :

- la mise en œuvre de la restructuration du quartier de Rémelange à Fameck (30a78ca).
- l'acquisition des terrains nécessaires à la création d'un complexe sportif à Saulny (1ha98a47ca),
- la réalisation d'une liaison entre la commune de Pulnoy et le carrefour de la Solère à Saulxures-lès-Nancy (1ha03a64ca).

S'agissant de la DUP relative à la réalisation d'un lotissement d'habitation à Fey, sa validité a été prorogée pour une période de cinq ans.

Dans ce cadre, quelques procédures d'expropriation ont par ailleurs été engagées ou poursuivies. Ce sont :

- le lancement d'une enquête conjointe d'utilité publique et parcellaire pour l'extension du lotissement communal à Ville-Houdlémont et la construction d'une maison de retraite médicalisée, d'une enquête parcellaire complémentaire dans le cadre de la ZAC Saint-Pie X à Essey-lès-Nancy,

- la prise d'arrêtés de cessibilité sur trois dossiers susvisés (Saulny, Fameck, Fey) et dans le cadre de la ZAC dite «Port aux planches» sur le territoire de Nancy,



- le rendu d'un jugement de fixation d'indemnités afférent à l'opération de ZAC dite «Mégazone d'Illange-Bertrange» et d'un arrêt de la Cour d'Appel lié à l'opération d'extension de la cité Marquette à Pont-à-Mousson.

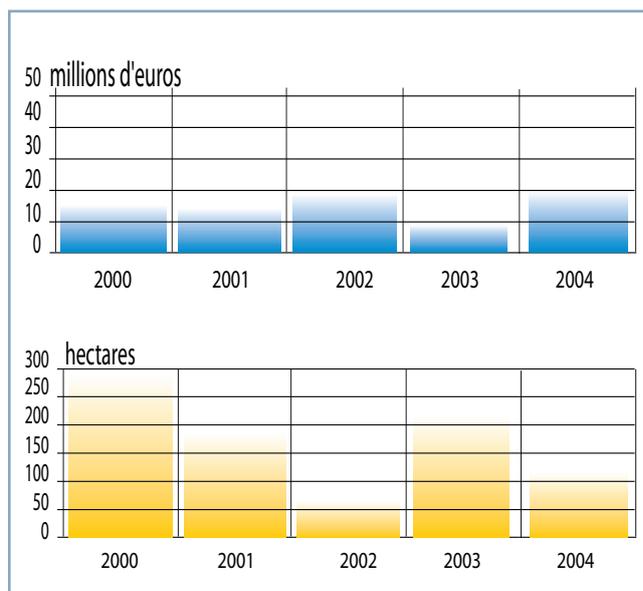
PONT-A-MOUSSON Extension du lycée Marquette

1-2 - RESULTATS DES CESSIONS FONCIERES

Le bilan des cessions de terrains pour 2004 est détaillé par secteur opérationnel dans le tableau de la page suivante. **Les ventes enregistrées, au cours de l'année, dans le périmètre de pleine compétence portent sur une superficie de 114ha37a99ca pour un montant mentionné dans les actes de 19 341 893 €,** soit un chiffre légèrement plus élevé que les prévisions budgétaires. Ce résultat qui est sensiblement supérieur au total des achats commenté ci-avant, est rythmé d'une année sur l'autre par les échéances conventionnelles. **Les ventes intervenues depuis l'origine représentent donc une superficie de 4 487,37 ha, correspondant à une rotation du patrimoine de plus de 68,6%.**

Les transactions concrétisées dans l'année ont donné lieu à l'établissement de 72 actes. On peut citer quelques cessions parmi les plus importantes en montant ou en superficie :

- sur le centre relais de Gondreville, à la SOLOREM - 7 ha 61 a 01 ca pour 161 000 €,
- sur la commune d'Art-sur-Meurthe - 9 ha 26 a 19 ca pour 807 360 €,
- sur le territoire de Metz : 8ha16a62ca pour 154 411 € dans la zone de Grigy, 3ha15a94ca pour 57 427 € sur le technopole, 10ha16a17ca pour 571 076 € situés dans les ZAD Nord et Sud,



Récapitulatif des cessions foncières

CESSIONS FONCIERES

N° OP.	INTITULE	ANNEE 2004		CUMUL AU 31.12.2004	
		Surface (ha)	Montant des actes	Surface (ha)	Montant des actes
I	OPERATIONS IMMOBILIERES ET FONCIERES - AIRE FISCALISEE				
01	P.I. ENNERY	0,44	4 020	486,50	3 269 681
02	C.R. SEMECOURT	0,18	1 330	106,75	4 064 310
03	P.I. TOUL	0,00	0	347,22	2 181 298
04	C.R. GONDREVILLE	7,61	161 000	299,68	3 319 503
05	VILLE DE NANCY	1,14	1 315 388	14,98	18 622 409
06	AGGLOMERATION DE NANCY	14,18	1 165 809	398,87	30 192 470
07	VILLE DE METZ	21,93	2 625 955	295,51	28 632 935
08	AGGLOMERATION DE METZ	3,09	3 213 109	263,90	17 122 410
09	AGGLOMERATION DE THIONVILLE	0,00	0	225,74	12 797 970
10	VALLEE DE L'ORNE	7,45	543 979	74,39	3 898 076
11	VALLEE DE LA FENSCH	0,00	0	132,73	3 785 869
12	SECTEUR DE MAIZIERES-LES-METZ	0,40	24 960	57,14	2 320 603
13	SECTEUR DE PONT-A-MOUSSON	1,69	955 235	127,99	6 352 924
14	SECTEUR DE JARNY	6,67	639 530	155,31	1 506 780
15	SECTEUR DE POMPEY	7,42	4 279 704	159,58	10 027 575
16	SECTEUR DE LUNEVILLE	0,00	0	28,41	2 785 720
17	SECTEUR DE TOUL	0,00	0	79,02	2 297 978
18	SECTEUR DE SAINT-NICOLAS-DE-PORT	0,00	0	79,70	2 331 515
19	SECTEUR DE NEUVES-MAISONS	11,29	912 800	47,28	2 162 146
20	SECTEUR DU PAYS HAUT	0,00	0	27,48	710 019
21	SECTEUR AEROPORT - GARE T.G.V.	0,00	0	0,00	0
85	PATRIMOINE INDUSTRIEL	4,72	138 472	5,86	264 428
86	PATRIMOINE MILITAIRE	0,00	0	0,00	0
87	GRANDS ENSEMBLES	0,00	0	0,00	0
88	ENSEIGNEMENT - FORMATION	0,00	0	2,98	7 582 533
89	PATRIMOINE S.N.C.F.	0,00	0	118,41	2 322 598
90	COMMUNES RURALES	21,48	1 217 441	320,93	9 475 237
91	COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND NANCY	0,54	774 848	51,43	17 713 151
92	OPERATIONS CENTRE-VILLE	0,36	457 171	11,64	14 461 088
93	OPERATIONS AVEC EMPRUNTS AFFECTES	0,00	0	7,04	6 197 491
94	ENSEMBLES BOISES	0,00	0	251,81	1 007 783
95	ESPACES VERTS (Indivisions 30/70)	0,00	0	142,86	4 710 386
96	LOGEMENT SOCIAL	0,00	0	0,28	779 100
101	SECTEUR DE FORBACH	0,00	0	1,83	2 029 658
102	SECTEUR DE MORHANGE	0,00	0	10,63	141 268
104	LE SUD LUNEVILLOIS	1,66	268 590	5,63	391 763
105	SECTEUR DE SAINT-DIE	0,00	0	88,21	1 752 114
106	SECTEUR D'EPINAL/CHARMES	0,00	0	0,55	233 141
107	SECTEUR DE NEUFCHATEAU/VITTEL	0,00	0	28,58	996 201
110	LE SAINTOIS	0,00	0	0,00	0
112	SECTEUR DE FREYMING-MERLEBACH	2,13	642 552	2,13	642 552
118	DIVERSES PREEMPTIONS	0,00	0	0,48	243 796
119	AUTRES INTERVENTIONS FONCIERES	0,00	0	0,00	0
	TOTAL I	114,38	19 341 893	4 459,47	229 326 480
II	OPERATIONS IMMOBILIERES ET FONCIERES - AIRE NON FISCALISEE				
190	LE SAULNOIS	0,00	0	0,00	0
191	SECTEUR DE VERDUN	0,00	0	27,90	797 323
192	SECTEUR DE BAR-LE-DUC/COMMERCY	0,00	0	0,00	0
199	AUTRES INTERVENTIONS FONCIERES	0,00	0	0,00	0
	TOTAL II	0,00	0	27,90	797 323
	TOTAL GENERAL	114,38	19 341 893	4 487,37	230 123 803

Montant en euros.



METZ - GRIGY: ferme fortifiée (rénovation privée après cession)

future opération d'urbanisation à vocation d'habitat - 2 ha 14 a 06 ca pour 2 850 193 €,

- sur la commune de Champigneulle, le site qui abritait le centre de formation de l'IRET - 7 ha 28 a 95 ca pour 4 271 000 €,

- sur la commune de Woippy, d'anciennes installations sidérurgiques, en sortie de ville pour une

- sur la commune de Noviant-aux-Prés, à la Communauté de Communes des côtes en Haye, un bâtiment industriel délaissé et requalifié - 4 ha 72 a 43 ca pour 138 472 €,

- au titre de l'aménagement de secteurs d'habitation : à la SOLOREM – 4 ha 56 a 81 ca pour 315 000€, dans la ZAC des cinq fontaines à Laneuveville-devant-Nancy, 11 ha 18 a 75 ca pour 847 100 € sur la ZAC des côteaux à Messein, à la Ville de Jarny - 3 ha 77 a 56 ca pour 370 140 €, aux communes de Millery et Mey - respectivement 3 ha 90 a 56 ca pour 120 000 € et 2 ha 02 a 80 ca pour 305 298 €,

- dans le cadre de la réalisation de zones d'activités ou artisanale : à la commune de Briey - 7 ha 42 a 24 ca pour 468 329 €, à la commune de Jaillon - 13 ha 40 a 79 ca pour 31 550 €,



- une emprise de 83 a 65 ca pour 871 500 € à la Ville de Pont-à-Mousson, concernée par l'extension du lycée Jacques Marquette,

NANCY : CGFTE

- un ensemble foncier de 1 ha 23 a 26 ca pour 562 153 €, destiné à la création d'équipements publics, culturels et sportifs sur la commune de Montoy-Flanville,
- un ancien site industriel à Freyming-Merlebach - 2 ha 12 a 76 ca pour 642 552 €, dans le cadre de la requalification du secteur du Marais,
- sur le territoire de Nancy, une partie du site Berger-Levrault à la CFDT pour l'installation de son siège départemental - 17 a 53 ca pour 533 572 €, l'emprise du site CGFTE avenue de Boufflers pour son aménagement en parc public - 53 a 96 ca pour 457 100 €,
- réhabilitation d'immeubles en centre-ville à Nancy - 15a10ca pour 317 171 €, Conflans-en-Jarnisy 21 a 19 ca pour 140 000 €,
- sur les communes de Nancy et Essey-lès-Nancy, diverses parcelles de 36 a 61 ca pour 498 050 € au profit de la Communauté Urbaine du Grand Nancy, nécessaires à la réalisation de voiries.

De plus, il convient de noter que l'EPF a mis en œuvre pour la première fois, en 2004, un nouveau mode de sortie du patrimoine sur le territoire de Nancy, le contrat de location-vente, qui répondait à une situation particulière.

C'est ainsi que par acte du 30 décembre 1974, l'EPF a acquis un ensemble immobilier rue des Fabriques à Nancy, patrimoine d'une ancienne confiserie, en vue de l'extension de la Faculté de Pharmacie.

Le projet initial ne s'étant pas concrétisé, les bâtiments ont été démolis sous maîtrise d'ouvrage de l'EPF et les terrains ainsi libérés sont devenus une aire de stationnement non aménagée.

Compte tenu de l'aménagement de l'îlot compris entre le boulevard Albert Lebrun et la rue des Fabriques, la Ville a voulu organiser cet espace dans l'attente de l'aboutissement des études relatives au Secteur Sauvegardé, l'affectant en espace public (stationnement, passage piétons et plantations). Son état d'abandon actuel exigeait une intervention rapide, permettant d'anticiper sur l'aménagement d'un parking public, répondant à une demande forte du quartier, en matière de proximité.

La Ville de Nancy et l'EPF ont étudié les différentes formules juridiques qui permettaient non seulement la réalisation des aménagements indispensables : mise en état du sol, éclairage, dispositif de gestion du parking, mais également un transfert patrimonial qui s'il n'était pas prévu ni budgété par la Ville, était souhaité très fortement par l'EPF.

Un contrat de location-vente a donc été signé par les parties le 30 novembre 2004, organisant le transfert de jouissance des terrains au profit de la Ville et définissant leurs modalités de cession au terme de ce contrat.

Par le biais de ce dispositif, l'EPF a pu assurer la cession de ces biens acquis, il y a trente ans sans montage conventionnel, pour un projet abandonné depuis, et la Ville a réalisé un équipement public de proximité dans des conditions optimales.

1-3- - GESTION PATRIMONIALE

1-3-1 - Etat du patrimoine

Au titre de ses actions sur fonds propres, l'EPF est propriétaire dans l'aire fiscalisée d'un patrimoine représentant 2 053,41 ha. En superficie, les acquisitions effectuées dans l'année (75,20 ha) étant inférieures aux reventes (114,38 ha), le stock foncier continue à diminuer très sensiblement puisqu'il se situait à 2 092,59 ha fin 2003.

1-3-2 - Résultats de la gestion patrimoniale

Les biens acquis de nature diverse sont gérés, dans la mesure du possible, par l'EPF dans l'attente de leur cession aux collectivités locales et de leur affectation définitive.

- Les terrains à vocation agricole continuent à faire l'objet de conventions d'occupation précaire avec des agriculteurs, en concertation avec les organismes professionnels, les affectations étant modulées chaque année en fonction des actions d'aménagement programmées par la collectivité publique ou les aménageurs.



EPINAL Copro sous gestion EPF-Projet extension hôpital

En 2004, les superficies attribuées, soit 604,12 ha en faveur de 68 exploitants, ont sensiblement baissé, essentiellement sur les secteurs de Toul, Ennery et la vallée de l'Orne. Les redevances encaissées pour la gestion des terres agricoles, en diminution donc par rapport à 2003, se situent à hauteur de 31 996€ (cf. tableau ci-après).

- Le patrimoine autre que rural comprend essentiellement des immeubles à usage d'habitation ou d'activités commerciales, situés à Metz,

Thionville, Epinal, Nancy, Blainville-sur-l'eau, Briey, Champigneulle, Jarville, Malzéville, Neuves-Maisons, Sexey-les-Bois.

A l'inverse, les recettes tirées de la location de ces biens, au nombre de 28, généralement aux occupants en place, soit 32, sont en hausse, un montant de 102 820 € ayant été perçu à ce titre.

Les autres biens se composent de terrains en nature de bois, étangs, espaces verts, jardins. Les recettes encaissées pour un montant de 44 884 €, portent sur :

- des locations d'étangs à des sociétés sportives, de pêche, comités d'établissement, situés à Maizières-lès-Metz, Montigny-lès-Metz, Woippy



MAIZIERES-lès-METZ

pour 18 658 €, de parcelles à usage de jardins, mises à disposition de particuliers dans l'agglomération nancéienne, à Metz, Marange-Silvange, Ennery, pour 6 888 €,

- des redevances pour droits de chasse sur les secteurs de Metz, Semécourt, Fameck, Thionville, Maizières-lès-Metz, soit 2 393 €, locations d'emplacements publicitaires à neuf sociétés en milieu urbain (Nancy, Essey-lès-Nancy, Malzéville, Tomblaine, Metz, Woippy, Thionville, Fèves, St-Julien-lès-Metz), soit 16 929 €,
 - des indemnités pour 16 €, concernant une servitude de passage sur des terrains EPF à Basse-Ham.
- Les ressources provenant de la gestion locative englobent également, pour 18 683 €, des remboursements de charges et d'impôts locaux par les occupants d'immeubles et les attributaires de terrains.

PRODUITS DE GESTION PATRIMONIALE

N° OP.	INTITULE	LOCATIONS DIVERSES		AUTRES PRODUITS	
		Patrimoine agricole	Patrimoine non agricole	Récupération charges	Récupération impôts
01	P.I. ENNERY	4 852	6 500	0	1 887
02	C.R. SEMECOURT	7 070	2 385	0	1 449
03	P.I. TOUL	8 730	0	0	419
04	C.R. GONDREVILLE	334	0	0	17
05	VILLE DE NANCY	0	1 170	0	0
06	AGGLOMERATION DE NANCY	744	9 072	1 584	87
07	VILLE DE METZ	370	39 348	2 751	78
08	AGGLOMERATION DE METZ	1 910	3 242	0	423
09	AGGLOMERATION DE THIONVILLE	0	17 221	240	0
10	VALLEE DE L'ORNE	0	4 846	266	9
11	VALLE DE LA FENSCH	0	111	0	0
12	SECTEUR DE MAIZIERES-LES-METZ	0	16 311	0	0
14	SECTEUR DE JARNY	146	0	0	9
15	SECTEUR DE POMPEY	0	7 475	1 581	0
16	SECTEUR DE LUNEVILLE	868	0	0	63
17	SECTEUR DE TOUL	2 497	0	0	98
18	SECTEUR DE SAINT-NICOLAS-DE-PORT	938	0	0	87
20	SECTEUR DU PAYS HAUT	372	0	0	20
90	COMMUNES RURALES	560	305	15	0
91	COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND NANCY	1 187	16 736	4 555	47
92	OPERATIONS CENTRE VILLE	0	5 483	749	0
96	LOGEMENT SOCIAL	0	531	0	0
106	SECTEUR D'EPINAL/CHARMES	1 418	16 968	2 249	0
TOTAL		31 996	147 704	13 990	4 693

Montant en euros.

1-3-3 - Gestion patrimoniale pour le compte de l'Etat

En outre, l'EPF reste gestionnaire des biens acquis pour le compte de l'Etat au titre de réserves foncières sur les secteurs de Semécourt, Toul et Gondreville. Le patrimoine affecté aux agriculteurs en 2004, par le biais de conventions précaires, comme pour son patrimoine propre, a donné lieu à l'encaissement de produits d'exploitation d'un montant global de 13 157 €.

SECTEURS	SURFACE LOUEE (ha)	ATTRIBUTAIRES	REDEVANCES	RECUPERATION IMPOTS
SEMECOURT	121,05	20	6 040	442
TOUL	94,27	8	4 707	239
GONDREVILLE	33,60	4	1 678	51
TOTAL	248,92	32	12 425	732

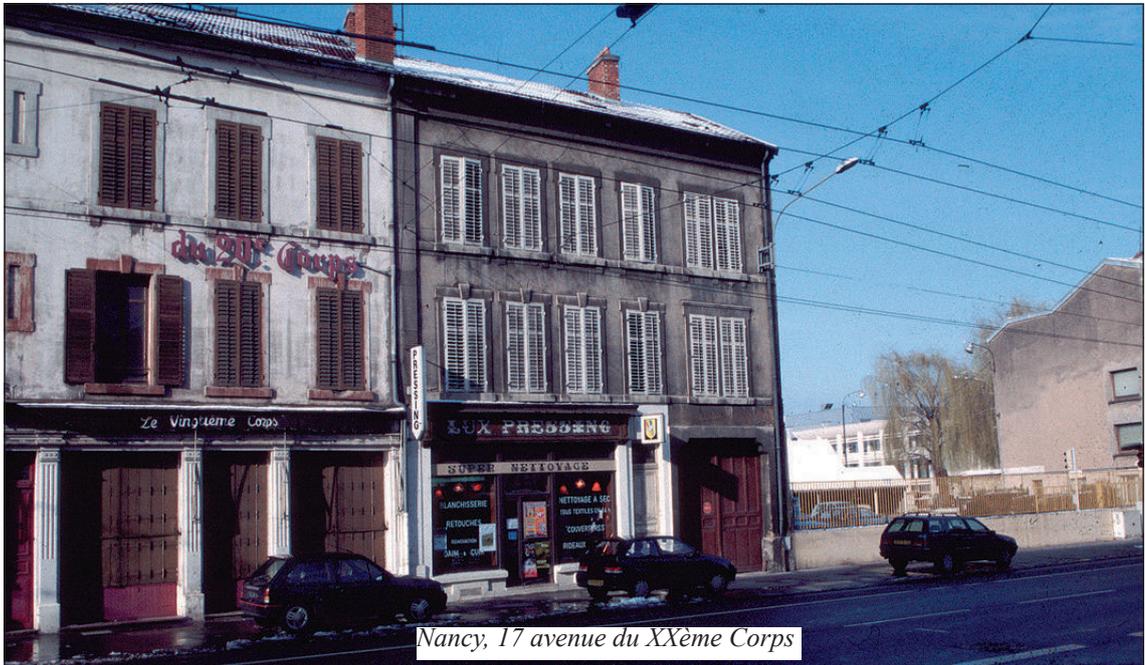
Montant en euros.



SEMECOURT, réserve foncière de l'Etat



Metz, 125 et 125bis rue aux arènes



Nancy, 17 avenue du XXème Corps



Thionville, Secteur Cormontaigne



TCFE Bassin Houiller Ouest, Creutzwald : carreau de la Houve II

2 - ACTIONS EN PRESTATIONS DE SERVICES

Les actions en prestations, regroupent des missions très diverses menées, dans un cadre conventionnel adapté, pour le compte de l'Etat et des divers niveaux de collectivités, sur l'ensemble du territoire lorrain. Elles se rattachent à trois grandes catégories d'intervention - foncières, de reconversion, d'aménagement – auxquelles s'ajoutent des actions diverses.

Les financements nécessaires à ces actions proviennent des partenaires «subventionneurs» et de l'EPF Lorraine, en participations sur ses fonds propres.

2-1 - OPERATIONS FONCIERES

2-1-1 - Aménagement de la Meurthe

Les opérations d'arpentage dans le cadre de la procédure de cession des terrains au titre de l'aménagement des berges de la Meurthe entre Frouard et Dombasle, sont en voie d'achèvement. La répartition se fera entre la Communauté Urbaine du Grand Nancy, les communes riveraines, des particuliers (pour des délaissés) et Voies Navigables de France pour le solde foncier. Le contentieux en cours avec un propriétaire riverain à Saint-Nicolas-de-Port est toujours devant la Cour d'Appel.

Des frais habituels de gestion ont été comptabilisés pour 17 105 €. Des recettes de gestion ont par ailleurs été perçues pour 1 245 € ainsi qu'un euro symbolique pour la cession d'une emprise de 25 a 45 ca à la commune de Saint-Max.

2-1-2 - Réserves foncières Vosges

La rétrocession du solde foncier de l'opération de la ZAC d'Epinal - Nomexy a été réalisée au profit du Syndicat mixte, maître d'ouvrage.

2-1-3 - Réserve foncière du bassin nord lorrain

A la demande du Conseil Général de Meurthe et Moselle, **des études complémentaires de faisabilité pour l'implantation, d'une zone régionale d'activités, sur le site de Villers-la-Montagne** comme secteur alternatif éventuel au projet initial de Beuvillers-Serrouville, vont être réalisées en 2005 pour le compte du Syndicat mixte des zones industrielles, maître d'ouvrage. Les conclusions de cette nouvelle phase d'études foncières et techniques permettront de disposer de tous les éléments de comparaison entre les deux sites.

Une dépense de 12 763 € a été réglée en cours d'année pour la mission d'assistance confiée à la SOLOREM dans le cadre de cette opération.

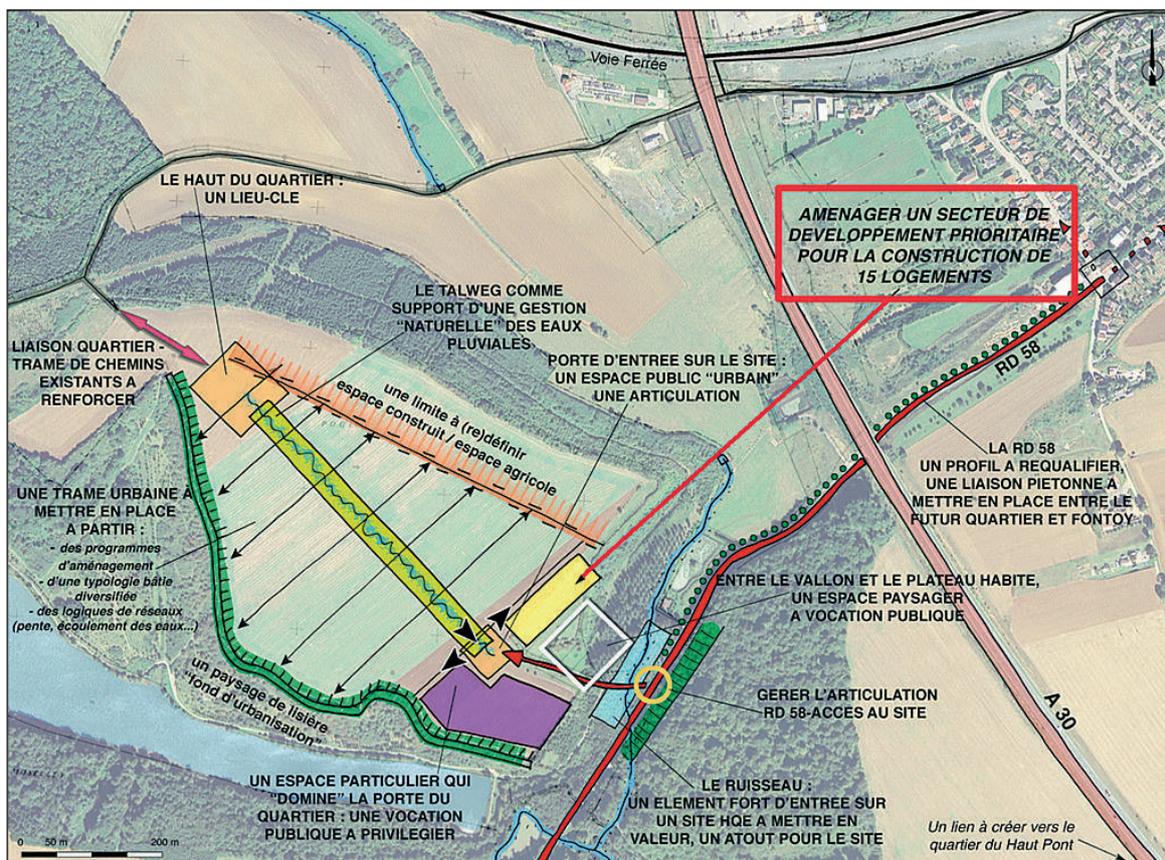
2-1-4 - Relogement de sinistrés – Réserves foncières

Un dispositif d'aide publique financé sur les crédits d'Etat issus du programme après-mines, est destiné à faciliter des acquisitions de terrains susceptibles d'être équipés et de permettre, ultérieurement, des opérations de construction de logements dans les communes du bassin minier ferrifère les plus touchées par les problèmes d'affaissements.

Dans ce contexte, **l'Etat a confié à l'EPF la réalisation d'études et de prestations visant à identifier et cartographier les secteurs dénués de contraintes minières** afin d'accompagner la démarche des communes concernées dans les bassins nord lorrains. Une somme de 18 851 € se rapportant à des vectorisations de plans cadastraux de diverses communes, a été payée en 2004.

2-1-5 - Relogement de sinistrés – Fonds d'aide

Un nouveau type d'intervention, le fonds d'aide au relogement des sinistrés, vient compléter la mise en place de ces actions foncières. Il s'agit de mettre en réserve des parcelles, complètement équipées, dans des lotissements existants ou en cours, pendant un certain nombre d'années, pour offrir des solutions de relogement aux habitants dont le déplacement s'impose par suite d'affaissements. L'objectif d'une maîtrise foncière préalable, menée en concertation avec les collectivités locales, est de disposer d'un stock de terrains à bâtir, pouvant être, en cas de besoin, plus rapidement mobilisable.



Fontoy - Secteur POGIN Etude Verdier nouveau quartier d'habitat

Dans ce contexte, la commune de Fontoy a sollicité l'intervention de l'EPF pour la réalisation d'une **étude générale de faisabilité d'un nouveau quartier d'habitation sur le secteur «Pogin»** concernant une emprise de 20 ha environ, ce qui a mobilisé des crédits d'un montant de 21 635 €. L'Etat ayant souhaité poursuivre la démarche, des études complémentaires ont été engagées afin de pouvoir mettre en regard plusieurs schémas d'intégration.

Une convention d'action foncière a par ailleurs été engagée avec l'Etat, le Département de la Moselle, la commune de Fontoy et l'EPF pour la réservation, pendant sept années, d'une quinzaine de lots viabilisés dans le lotissement d'habitation projeté. La contribution financière du Département permettra de réduire le prix de revient au bénéfice des personnes sinistrées.

2-1-6 - Renouvellement et recyclage urbain – Fonds de minoration foncière

Au titre d'une convention-cadre, en date du 28 janvier 2004, l'Etat, la Région et l'EPF ont mis en place une nouvelle action, le fonds régional de minoration foncière susceptible d'accompagner la politique de renouvellement urbain et d'accroître les opérations d'habitat social dans un contexte de mixité urbaine, par allègement du coût du foncier.

L'EPF est l'opérateur foncier de cette politique, acquéreur des terrains considérés mais également contributeur financier au même titre que l'Etat et la Région. **Un financement de 3 M€ correspondant au coût de la surcharge foncière, est prévu pour la période couvrant la fin du contrat de plan Etat/Région.**

D'autres partenaires financiers, collectivités ou leurs groupements ayant la compétence logement, peuvent se joindre à cette action en abondant le fonds de minoration foncière. C'est ainsi que **le 10 août 2004 la Communauté Urbaine du Grand Nancy a signé une convention d'association financière à ce fonds** pour la mise en œuvre d'opérations particulières relevant de la stratégie de renouvellement urbain sur son territoire. Le fonds de minoration retracera l'ensemble des opérations financières réalisées à ce titre.

Un premier dossier d'application de ce dispositif pour la réalisation d'une opération de restructuration urbaine en centre-ville à Metz intégrant des logements locatifs sociaux est intervenu en 2004. Les dépenses de l'année, soit 2 343 040 €, correspondent à cette opération, l'EPF ayant rétrocédé l'ensemble immobilier à la société BATIGERE-SAREL au prix d'achat minoré du montant de la subvention, décidé par le comité de pilotage selon les règles arrêtées et plafonné à 500 000 € de surcharge foncière.



Deux autres dossiers sont en préparation, *METZ - Sainte Chrétienne* l'un sur la **commune de Sainte-Marie-aux-Chênes** avec l'OPAC de la Moselle, l'autre sur la **commune de Malzéville** avec l'OPAC de Meurthe-et-Moselle et la Communauté Urbaine du Grand Nancy.

2-2 - OPERATIONS DE RECONVERSION

Les opérations de reconversion conduites en accompagnement des politiques issues du 4^{ème} contrat de plan Etat/Région, représentent le domaine d'activité le plus important.

2-2-1 - Traitement des espaces dégradés (4ème CPER)

L'enveloppe consacrée au traitement des espaces dégradés relevant du 4^{ème} CPER, par les partenaires nationaux avec l'apport des financements européens, s'établit à un montant global de **48 305 915 €**, détaillé dans le tableau ci-après.

ANNEES	ETAT	REGION	EPF Lorraine	FEDER	TOTAL
2000	430 286	430 286	190 728	665 276	1 716 576
2001	2 631 721	2 631 721	1 190 404	1 569 544	8 023 391
2002	5 308 931	5 308 931	2 368 510	2 750 336	15 736 707
2003	4 115 617	4 115 617	2 892 055	4 096 014	15 219 303
2004	2 815 677	2 815 677	1 978 584	0	7 609 938
TOTAL	15 302 232	15 302 232	8 620 281	9 081 170	48 305 915

Montant des AP notifiées en euros.

Les opérations traitées à ce titre, en 2004, en aire fiscalisée et non fiscalisée ont porté sur **4 676 039 € de dépenses** récapitulées dans le tableau ci-après.

OPERATIONS	ANNEE 2004					CUMUL AU 31.12.2004
	ETUDES	FONCIER	TRAVAUX	DIVERS	TOTAL	
1 - Aire fiscalisée						
SAINT-NICOLAS-DE-PORT (Filature)	0	0	0	0	0	1 250
POMPEY (Passerelle)	0	0	50 053	2 395	52 447	54 239
METZ (Etangs St REMY)	0	0	0	0	0	214 562
CHATEL-SAINT-GERMAIN	0	0	0	0	0	7 427
BELLEVILLE (ZI CabiroI)	0	0	13 771	659	14 430	20 935
NEUVES-MAISONS (Site sidérurgique)	76 929	0	0	3 680	80 609	83 348
NANCY (Alstom)	0	0	68 877	3 295	72 172	3 018 379
NANCY (Solvay)	0	0	0	0	0	2 391
LIVERDUN (Materne)	0	0	61 778	2 956	64 734	168 183
MOYEN (Ancienne cartonnerie)	14 155	0	176 515	9 122	199 792	313 031
BAINVILLE-AUX-MIROIRS (Ets Enel)	866	38 000	2 266	1 968	43 100	83 193
LUNEVILLE (Fischer)	8 492	0	0	406	8 898	43 468
POMPEY (Site Jullien)	0	0	9 042	376	9 418	145 637
PONT-A-MOUSSON (Site de la Sute)	0	0	121 353	5 806	127 159	134 936
EPINAL (Cie Pétrolière de l'Est)	0	0	6 594	315	6 909	48 481
EPINAL (Faubourg Ambrail)	1 387	0	2 198	172	3 757	3 757
EPINAL (Scierie Mougénot)	0	0	39 187	1 875	41 061	41 061
EPINAL (Parc à fourrage)	0	0	329 959	15 785	345 744	345 744
NOMEXY (Cernay Perrin)	0	0	55 681	2 664	58 345	765 413
FRAIZE (Houot)	0	0	178 470	8 538	187 008	2 071 529
THAON-LES-VOSGES (Boussac)	1 080	0	0	52	1 132	811 694
THAON-LES-VOSGES (Béjot)	0	0	0	0	0	113 555
FREMIFONTAINE (Moulin)	4 752	0	0	227	4 979	16 713
LAVELINE-DEVANT-BRUYERES (Filature)	7 616	0	1 925	456	9 998	31 616
LAVELINE-DEVANT-BRUYERES (Scierie)	0	0	0	0	0	15 512
SAULCY-SUR-MEURTHE (Hortifibre)	0	0	2196	105	2 301	14 561
PLAINFAING (Habeaurupt)	0	0	0	0	0	23 388

ST-ETIENNE-LES-REMIREMONT (Poncées)	0	0	535488,66	25 618	561 106	576 848
MOYENMOUTIER (Peaudouce)	43 999	0	0	2 105	46 104	46 657
Etude générale (potentialités des sites)	49 827	0	0	2 384	52 210	54 289
Inventaire historique régional	182 261	0	0	2 906	185 167	185 167
ELOYES (Tenthory)	759	0	0	36	795	795
MOYENMOUTIER (Géroville)	1 031	0	0	49	1 080	1 080
BAINS-LES-BAINS (TDV)	1 170	0	0	56	1 226	1 226
BRUYERES (Métropole Baby)	2 068	0	0	99	2 167	2 167
CORNIMONT (Site JLV)	696	0	0	33	729	729
CHALIGNY (Centre d'activités)	302	0	0	14	317	317
RAON-L'ETAPE (Fermoba)	0	0	1 161	56	1 217	1 217
Frais divers	0	0	0	0	0	99 936
TOTAL 1	397 390	38 000	1 656 515	94 207	2 186 112	9 564 430

OPERATIONS	ANNEE 2004					CUMUL AU 31.12.2004
	ETUDES	FONCIER	TRAVAUX	DIVERS	TOTAL	
2 - Aire non fiscalisée						
ABRESCHVILLER (Scierie Gasser)	0	0	0	0	0	14 790
MEISENTHAL (Bâtiment annexe)	0	0	0	0	0	35 873
MEISENTHAL (Site verrier)	0	0	1 884 887	90 173	1 975 060	2 136 354
SAINT-LOUIS-LES-BITCHE (Rue des verriers)	0	0	1 589	76	1 665	6 628
SAINT-LOUIS-LES-BITCHE (Place Lasalle)	0	0	12 128	580	12 708	41 546
SAINT-LOUIS-LES-BITCHE (Centre bourg)	0	0	0	0	0	11 046
NIDERVILLER (Faïencerie)	0	0	131 366	6 285	137 651	154 319
EUVILLE (Carrières)	2 781	0	0	133	2 914	24 342
MONTIERS-SUR-SAULX (Ecurey)	8 365	0	0	400	8 765	44 250
VERDUN (Maximo)	7 164	0	58 945	3 163	69 272	124 514
VERDUN (Abattoirs)	0	0	0	0	0	43 812
ETAIN (Silo EMC2)	0	0	0	0	0	19 744
STENAY (Site EMC2)	0	0	216 799	10 372	227 171	400 616
DIEUE-SUR-MEUSE (EMC2)	10 399	0	0	498	10 897	10 897
SOMMEDIÈUE (3 sites)	23 675	0	0	1 133	24 808	24 808
VAUCOULEURS (Fonderie)	13 032	0	5 117	868	19 017	19 017
Frais divers	0	0	0	0	0	65 851
TOTAL 2	65 416	0	2 310 831	113 680	2 489 927	3 178 408
TOTAL GENERAL	462 806	38 000	3 967 346	207 886	4 676 039	12 742 838

Montant des dépenses mandatées en euros

Les interventions principales concernent :

- **des travaux** de mise en sécurité et de valorisation du site verrier à Meisenthal, de démolition et de sécurisation de l'ancienne cartonnerie à Moyen, de traitement en aire de stationnement temporaire du site de la SUTE à Pont-à-Mousson, de réhabilitation du site Houot à Fraize, de désamiantage et de démolition du site des Poncées-Vogt à Saint-Etienne-lès-Remiremont, d'aménagement du parc à fourrages à Epinal, de la faïencerie à Niderviller, de paysagement sur le site EMC2 à Stenay,



MOYEN, l'ancienne cartonnerie



MOYENMOUTIER - Etude de restructuration de l'ancien site «Peaudouce» - Groupement TUEDAA APAAR 2004

- **quelques études** portant sur le centre d'activités de Chaligny, le site Peaudouce à Moyennoutier, l'achèvement des études sur les potentialités des sites en reconversion en matière de projets touristiques ou de loisirs en Lorraine et l'inventaire historique régional pour le département de la Moselle,

- **la maîtrise du site Enel** à Bainville-aux-Miroirs, soit 40 a 81 ca pour 38 000 €,

- **la cession du site Alstom** à Nancy au profit de la Communauté Urbaine du Grand Nancy, soit 3ha42a48ca pour 2 782 015 €.

2-2-2 - Traitement des espaces dégradés (Programme après-mines)

Le programme après-mines, complément financier du 4^{ème} CPER, permet une très forte amplification de la politique de traitement des espaces dégradés, uniquement dans le périmètre de la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) qui couvre les bassins miniers nord lorrain. Les participations financières mises en place par l'Etat, la Région, l'EPF et l'Europe sont résumées dans le tableau suivant.

ANNEES	ETAT	REGION	EPF Lorraine	FEDER	TOTAL
2001	1 425 414	1 425 414	263 704	0	3 114 532
2002	2 146 138	2 146 138	1 324 629	0	5 616 905
2003	7 114 785	7 114 785	4 999 578	3 747 186	22 976 334
2004	2 908 880	2 908 880	2 044 078	639 183	8 501 021
TOTAL	13 595 217	13 595 217	8 631 989	4 386 369	40 208 792

Montant en euros.

L'année 2004 a vu la poursuite des opérations inscrites à ce titre, notamment :

- **des études** de faisabilité pour l'aménagement de cheminements dans les vallées de la Rosselle et du Merle, d'accessibilité du site du Guensbach à Morsbach, urbaine du carreau Vouters à Freyming-Merlebach, de restructuration du carreau Reumaux à Freyming-Merlebach, diagnostiques sur les anciens bassins de décantation du Bamag à Forbach, le site d'Aubrives II à Thil, de requalification sur l'ensemble des sites HBL de l'ouest du bassin houiller, techniques sur le site du Haut Fourneau à Uckange (cf. annexe 1),



FREYMING-MERLEBACH : Carreau Vouters

- **des travaux** sur de nombreux sites à Faulquemont (mise en eau des bassins), Rombas (évacuation du merlon du passage de la Marne), dans la vallée de l'Orne (aménagement

des berges), à Sarreguemines (réhabilitation du site Sesa), Mont-Saint-Martin (paysagement du site des anciennes barres Worldland), Moyeuvre-Grande (requalification paysagère du stock à minerai), Joeuf (réhabilitation des anciens abattoirs), Saulnes (aménagement de la berge de la cote rouge), Forbach (démolition, terrassements généraux des sites Simon, requalification du site Marienau), Uckange (traitement paysager global de l'ancienne usine d'agglomération – cf. annexe 1), Hayange (mise en sécurité du site du château de Wendel et des



FREYMING-MERLEBACH : Carreau Vouters
grands bureaux – cf. annexe 2),

- **l'appropriation sur les charbonnages de France, d'une partie du puits Simon III à Forbach,**
- 3ha83a40ca pour 105 000 €, de la carrière centrale à Forbach – 70 ha 26 a 27 ca pour 210 000 € et du site de la VAC à Saint-Avold – 32ha 60 a 96 ca pour 115 000 €,

- **la cession de quelques emprises sur les territoires de Mancieulles – 43 a 22 ca pour 19 881€, Herserange – 3 a 74 ca pour 3 366 € et Forbach (puits Marienau) – 3 ha 15 a 77 ca pour 54 882 €.**

OPERATIONS	ANNEE 2004					CUMUL AU 31.12.2004
	ETUDES	FONCIER	TRAVAUX	DIVERS	TOTAL	

ESPACES DEGRADES PROGRAMME APRES-MINES

Récapitulatif des dépenses

Montant en euros						
STE MARIE-AUX-CHENES (Ida)	0	0	106 594	5 099	111 693	128 327
HAGONDANGE (Rue Wilson)	0	0	56 914	2 723	59 637	64 881
MOYEUVRE-GRANDE (Mine Orne)	11 804	0	75 072	4 174	91 049	91 049
MOYEUVRE-GRANDE (Stock à minerai)	0	0	586 917	28 078	614 995	652 309
MOYEUVRE-GRANDE (Bureaux)	0	0	121 753	5 825	127 578	133 965
OTTANGE (Pont sur la Kayle)	0	0	184 994	8 850	193 844	213 979
UCKANGE (Haut Fourneau)	21 115	0	0	1 010	22 126	54 432
UCKANGE (Agglomération)	0	0	65 995	1 975	67 970	124 467
THIL (Aubrives II)	30 312	0	0	1 450	31 762	42 420
JOEUF (Anciens abattoirs)	0	0	402 316	19 247	421 563	838 505
JARNY (Anciens abattoirs)	0	0	87 590	4 190	91 780	147 861
JARNY (Mine de Droitaumont)	0	0	13 986	669	14 655	14 655
VALLEROY (Carreau de la mine)	0	0	12 132	580	12 712	60 095
HATRIZE (Minoterie)	0	0	49 258	2 357	51 614	121 833
HOMECOURT(Ramévaux Aval)	0	0	49 743	2 380	52 123	71 330
HOMECOURT-JOEUF (Crombillon)	0	0	0	0	0	46 353
MICHEVILLE	0	0	0	0	0	97 384
GORCY (Secteur Courtille)	1 579	0	7 574	438	9 591	26 535
SAULNES (Berge de la côte rouge)	0	0	420 933	20 137	441 070	473 022
RUSSANGE (Pont d'accès)	0	0	97	5	101	156 461
CONS-LA-GRANDVILLE (Laiterie du Moulin)	4 186	0	0	200	4 386	22 992
AUDUN-LE-TICHE (ZAC de l'Alzette)	0	0	44 765	2 142	46 907	130 692
FREYMING-MERLEBACH (Puits Vouters)	65 291	0	25 891	4 362	95 545	397 897
FREYMING-MERLEBACH (Carreau Reumaux)	23 289	0	0	1 114	24 403	31 435
FREYMING-MERLEBACH (Garages HBL)	0	0	161	8	168	8 812
FREYMING-MERLEBACH (Circulation)	18 550	0	0	887	19 437	19 437
FORBACH (Simon I, II et annexes)	0	0	412 719	19 744	432 463	1 114 529
FORBACH (Simon III)	0	105 000	1 890	5 114	112 003	136 578
FORBACH (Marienau)	0	0	286 840	13 712	300 551	495 775
FORBACH (Bassins du Bamag)	36 673	0	0	1 754	38 427	40 089
FORBACH (Carrière centrale)	0	210 000	36 173	11 777	257 950	276 328
FORBACH NORD (Désenclavement)	5 997	0	0	287	6 284	6 284
VALLEE DE LA ROSSELLE (Berges)	80 603	0	130 783	10 113	221 499	1 092 864

PETITE-ROSSELLE (Atelier central)	19 688	0	0	942	20 630	22 445
PETITE-ROSSELLE (St Charles)	4 214	0	0	202	4 416	20 325
PETITE-ROSSELLE (Bassins)	1 703	0	0	81	1 784	1 784
PETITE-ROSSELLE (Wendel)	0	0	50 000	2 392	52 392	52 392
TCFE BASSIN HOUILLER Ouest	22 536	0	0	1 078	23 614	76 664
FAULQUEMONT (Bassins)	0	0	350 713	16 778	367 491	937 009
FOLSCHVILLER (Batiment CCSTI)	0	0	34 247	1 664	35 911	76 968
MORSBACH (Guensbach)	28 000	0	0	1 340	29 340	30 816
BENING-LES-ST-AVOLD (Plateforme HBL)	3 636	0	0	174	3 810	48 581
ROMBAS (Passage de la Marne)	0	0	399 517	19 113	418 630	469 760
ROMBAS (Secteur sud)	1 334	0	0	64	1 398	1 398
ROSSELANGE (Pont des Vannes)	22 126	0	1 170	1 115	24 411	32 557
HAYANGE (Grands Bureaux, Château Wendel)	0	0	2 727	130	2 858	65 353
HAYANGE (Platinerie)	0	0	18 972	908	19 879	19 879
VALLEE DE L'ORNE (Berges)	0	0	403 340	19 296	422 635	615 598
HERSERANGE/LONGWY (Senelle - Faïencerie)	0	0	43 362	2 074	45 437	257 585
VALLEE DU MERLE (Carrières)	41 502	0	13 309	2 622	57 434	115 001
CARLING (Cokerie)	0	0	0	0	0	1 819
SARREGUEMINES (Sesa)	0	0	368 296	17 619	385 915	559 043
SARREGUEMINES (Minnerath)	718	0	0	34	752	10 289
MONT-SAINT-MARTIN (Barres World Land)	0	0	290 535	13 899	304 435	336 182
SAINT-AVOLD (VAC)	0	115 000	0	5 502	120 502	120 502
YUTZ (Site Champion)	598	0	0	29	626	626
YUTZ (Brasserie)	0	0	8 726	417	9 143	9 143
AMNEVILLE (Site Slag)	1 441	0	0	69	1 510	1 510
CHARENCEY-VEZIN (Fonderie)	10 797	0	20 525	1 498	32 820	32 820
L'HOPITAL (Puits II)	14 322	0	0	685	15 007	15 007
SCHOENECK (Crassier)	1 309	0	0	63	1 371	1 371
MONTBONVILLERS (Murville)	691	0	0	33	724	724
CLOUANGE (Plaine)	0	0	169 154	8 092	177 246	177 246
REHON (Renaturation de la Chiers)	0	0	9 934	475	10 409	10 409
Frais divers	0	0	0	0	0	28 825
TOTAL	474 013	430 000	5 365 614	298 789	6 568 416	11 483 206

2-2-3 - Traitement des espaces dégradés (Programme Vosges)

Dans le programme d'appui économique en faveur des Vosges mis en œuvre en 2004, **une mesure**
Montant des dépenses mandatées en euros

spécifique en faveur du traitement des sites textiles qui ferment dans ce département, vient renforcer les moyens disponibles au titre du 4^{ème} CPER. Une contribution du Conseil Général des Vosges s'ajoute à celles des financeurs habituels de cette politique, c'est-à-dire l'Etat, la Région, l'EPF et l'Europe, pour un financement de 4 500 000 € sur 3 ans

Les dépenses comptabilisées en 2004 pour 40 712 € ont permis le lancement de quatre opérations à Laveline-devant-Bruyères (filature), Thaon-lès-Vosges (Boussac), Remiremont (filature de Béchamp) et Epinal (Stahv).

2-2-4 - Désenclavement de friches (Programme après-mines)

Cette action concerne la **réalisation d'une voie sur Homécourt**, reliant le site de la cokerie à l'ancienne usine centrale, ce qui nécessite la construction de deux ouvrages d'art en site urbain, sur sol contraint et, pour l'un, enjambant les voies ferrées. L'ouvrage sur la rue de la République est terminé. En ce qui concerne l'ouvrage sur la SNCF, cette dernière et l'EPF ont signé, en décembre 2004, une convention concernant les modalités de réalisation des travaux liés à la fonction ferroviaire.



EPINAL site de la STAHV

Les dépenses de l'année 2004 qui s'élèvent à 932 790 €, soit un total de 1 073 724 € pour l'ensemble de l'opération, portent essentiellement ces travaux.



HOMECOURT voie de liaison

2-2-5 - Traitement des espaces dégradés (Fonds d'intervention)

Le fonds d'intervention est le destinataire de la totalité des recettes de gestion, de cessions et diverses issues du traitement des espaces dégradés. **Il permet la gestion et l'entretien des sites dont l'EPF est propriétaire, de même que les interventions urgentes** qui s'imposent parfois afin d'assurer la mise en sécurité de ce patrimoine, mais également l'achèvement des dernières opérations du 3ème CPER.

RECAPITULATIF DES RECETTES

INTITULES	ANNEE 2004	CUMUL AU 31.12.2004
Gestion	186 862	3 314 032
Cessions	2 973 645	21 558 561
Recettes diverses	1 039 556	12 320 004
Versement EPF Lorraine	0	1 524 490
TOTAL	4 200 063	38 717 087

Montant en euros.

RECAPITULATIF DES DEPENSES

INTITULES	ANNEE 2004	CUMUL AU 31.12.2004
Impôts fonciers	304 523	2 548 576
Entretien/Maintenance	119 604	3 407 816
Opérations spécifiques	881 687	1 469 151
Dépenses diverses	75 948	1 502 269
Achèvement opérations 3 ^{ème} CPER	795 884	3 077 416
Sous-total	2 177 646	12 005 228
Participations actions friches, cités/ fonctionnement GELFI	0	7 005 032
TOTAL	2 177 646	19 010 260

Montant en euros.

Interventions sur le site du haut fourneau U4 à Uckange

Le site sidérurgique d'Uckange, au cœur de la ville, a cessé son activité en 1991 et une partie des installations a été démantelée par l'exploitant.

Ce site laisse deux ensembles distincts proches du centre urbain :

- **l'espace libéré par l'usine d'agglomération qui couvre une superficie d'environ 5,5 ha,**
- **le haut-fourneau U4 et ses annexes** (correspondants aux équipements de fabrication de la fonte) sont protégés au titre des Monuments Historiques par une inscription à l'Inventaire Supplémentaire. D'autres bâtiments ont été conservés (les grands bureaux ainsi que des halles de stockage). L'ensemble s'étale sur 13,21 ha.

L'emprise de l'ancienne usine d'agglomération fait actuellement l'objet, à la demande de la ville d'Uckange, d'une intervention au titre de la Politique de Traitement des Espaces Dégradés (TED) : requalification paysagère globale et réalisation d'un jardin des traces en relation avec la ville et le haut fourneau.

Sur le site du haut fourneau, la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch (CAVF), qui s'est engagé dans la reprise et la valorisation de ce patrimoine industriel, a sollicité la Politique TED pour, dans un premier temps, réaliser des études techniques en vue de mieux cerner les perspectives de restructuration du site.

Ainsi, en parallèle et en complément à la procédure sur les Installations Classées à laquelle était soumis Bail Industrie, l'EPF Lorraine a mené un ensemble de diagnostic technique et d'évaluation autour notamment de la conservation et de la mise en sécurité des ouvrages, et, de la nature et du coût des travaux de désamiantage.

Un comité de pilotage, autour du sous-préfet de Thionville, et composé de la DRAC, la DRIRE, la CAVF, Bail Industrie, les représentants du Conseil Général, de la Région. et l'EPF Lorraine, **a assuré le suivi de cette démarche.**

Ce travail a permis d'apporter un éclairage technique et financier nécessaire à l'avancement du dossier et à l'aboutissement de la négociation d'acquisition par la CAVF auprès de Bail Industrie.

Aujourd'hui, **la CAVF, dans le cadre de son Contrat d'Agglomération** sur le thème du patrimoine industriel et touristique, **a engagé, sur trois ans, un programme de mise en sécurité et de mise en lumière du haut fourneau et de ses annexes** en prévision, dans un premier temps, d'une ouverture partielle au public lors de l'événement culturel Luxembourg 2007.

A la demande de la CAVF, la Politique Régionale du Traitement des Espaces Dégradés accompagnera ce programme par la réalisation de **travaux de clos couvert sur le bâtiment des grands bureaux afin de stopper les dégradations.**

Montant de l'opération couverte par le Traitement des Espaces Dégradés (site du haut fourneau uniquement) :

- études : 52 000 €
- travaux : 450 000 €

2-2-6 - Conversion des sites militaires

Les crédits inscrits au contrat de plan Etat/Région permettent de traiter les opérations retenues au



*UCKANGE Haut fourneau
photo P. BOGNER, 2003*



*UCKANGE Esquisse du jardin
des traces, 2004, Base paysagiste,
B3ESH*



UCKANGE Haut fourneau, sous station électrique



UCKANGE Grands bureaux

Traitement du site du château de Wendel et des grands bureaux à Hayange

Au cœur de la vallée sidérurgique de la Fensch, au pied des hauts fourneaux encore en activité, **le site des grands bureaux et du château de Wendel** avec son parc arboré, représente un lieu hautement symbolique de l'histoire de la sidérurgie en Lorraine.

Cet ensemble révèle une qualité architecturale et paysagère remarquable. Le bâtiment des grands bureaux, le colombier et les grilles sont inscrits à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques.

Désaffecté depuis les années 80, le site a fait l'objet de nombreux actes de vandalismes et il s'est fortement dégradé (le château est en grande partie en ruine et le parc est envahi par la végétation).

Il est contraint par les zones de protection résultant du passage d'une canalisation de gaz de haut fourneau; cette servitude devrait, à la fermeture annoncée de la filière chaude, être levée.

La Communauté d'Agglomération du Val de Fensch (CAVF), compte tenu de l'intérêt que représente ce site pour le développement et la valorisation de la vallée, **a décidé d'acquérir ce bien en 2001**. Elle a sollicité la Politique Régionale de Traitement des Espaces Dégradés pour l'accompagner dans le traitement de ce site.

Dans ce cadre, l'EPF Lorraine, à travers une étude de diagnostic patrimonial, a défini les mesures de conservation et de mise en sécurité de ce site.

La mise en œuvre de ces mesures est en cours :

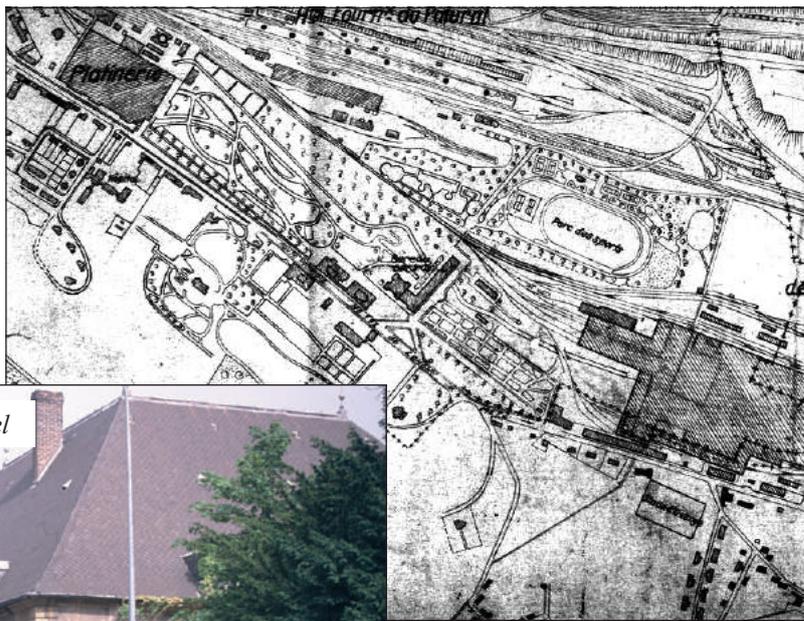
- **travaux de démolition et de conservation d'une partie du château de Wendel**, de ses dépendances (prise en compte par la politique TED)
- **travaux d'urgence sur les grilles du domaine, sur les Grands Bureaux et sur le parc** (prise en compte par la CAVF)

Tous ces travaux ont pour but de stopper les dégradations et de sauvegarder le patrimoine bâti et paysager.

En parallèle, la CAVF, dans le cadre de son Contrat d'Agglomération, lance une réflexion globale sur la définition d'un programme d'utilisation de l'ensemble immobilier. D'ores et déjà, le projet d'installation des archives nationales de la sidérurgie française sur le site est en voie de configuration.

Montant de l'opération couverte par le Traitement des Espaces Dégradés :

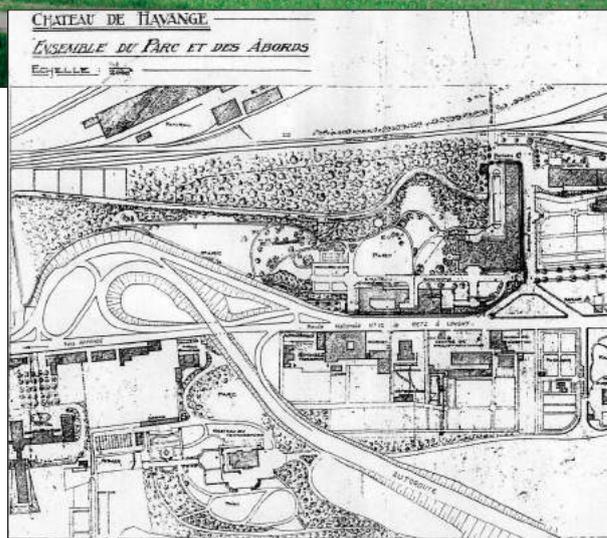
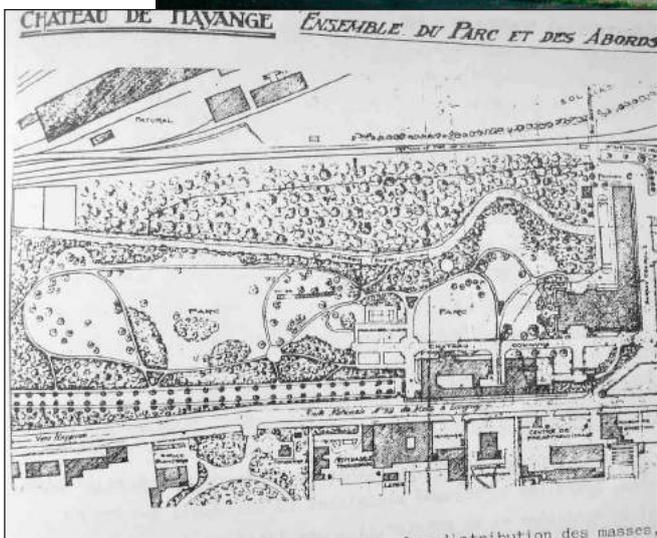
- études : 60 000 €
- travaux : 850 000 €



HAYANGE, Communs du Château de Wendel



HAYANGE, Grands bureaux vus de l'orangerie



programme initial de conversion des sites militaires. Les financements mis en place à ce jour, se montent à **9 213 001 € dont 2 086 895 € de contributions au titre de 2004** provenant du FRED (755 980 €), du FNADT (871 137 €) et de la Région (459 778 €).

L'activité de l'année 2004 a été consacrée à la poursuite d'interventions sur différents sites avec notamment :

- **l'achèvement des travaux** des casernes Molitor à Nancy, Haxo-Charlet à Golbey, Battesti à Rustroff, Miribel – Quartier Driant à Verdun, l'ex-gendarmerie à Phalsbourg,
- **le démarrage des actions de restructuration** du casernement de Mercy à Metz, du quartier Teyssier-Jouart à Bitche,
- **des compléments de travaux** sur le quartier Thouvenot-Bautzen à Ecrouves.

Les dépenses correspondantes, soit **1 393 763 €**, sont détaillées par opération ci-après.

					PLAU 2004
1 – Aire					33 237
AGGLO général					7 140
ECROU					3 206
ECROU					9 737
CHAMPI					3 152
NANCY					3 985
TOUL (C)					1 708
TOUL (C)					1 497
TOUL (C)					4 699
METZ					4 800

NANCY, Molitor

METZ (Casernement Mercy)	0	49 753	2 380	52 134	52 134
METZ (Ravitaillement des essences)	0	771	37	808	808
RUSTROFF (Caserne Battesti)	0	53 897	2 578	56 476	57 011
GOLBEY (Caserne Haxo)	9 329	386 417	18 933	414 679	420 843
EPINAL (Arsenal)	0	1 771	85	1 856	252 383
EPINAL (Reffye)	0	0	0	0	18 057
EPINAL (Courcy)	0	5 835	279	6 114	155 762
SCY-CHAZELLES	1 256	0	60	1 316	1 316
2 – Aire non fiscalisée	0	70 963	3 395	74 358	330 440
VERDUN (Foncier)	0	0	0	0	42 300
VERDUN (Anselin)	0	0	0	0	165
VERDUN (Caserne Miribel - Quartier Driant)	0	42 447	2 031	44 478	241 147
VERDUN (Nouvelle Manutention)	0	0	0	0	1 076
MARVILLE (Aérodrome)	0	0	0	0	9 495

PHALSBOURG (Caserne Taillant)	0	0	0	0	1 614
PHALSBOURG (Ex-gendarmerie)	0	26 518	1 269	27 787	32 549
BITCHE (Quartier Teyssier-Jouart)	0	1 998	96	2 093	2 093
TOTAL GENERAL	10 585	1 319 545	63 633	1 393 763	3 463 677

Montant en euros.

2-2-7 - Traitement des sites et sols pollués

L'action de traitement des sites et sols pollués inscrite au 4^{ème} contrat de plan Etat/Région, amplifiée par le programme après-mines permet de débloquer un certain nombre de situations complexes, voire dangereuses en termes de pollutions résiduelles qui ne peuvent être prises en compte par le responsable juridique de la pollution. Les financements mobilisés pour conduire ces actions se répartissent de la façon suivante.

ANNEES	ETAT		REGION		EPF Lorraine		TOTAL	
	4 ^{ème} CPER	PAM	4 ^{ème} CPER	PAM	4 ^{ème} CPER	PAM	4 ^{ème} CPER	PAM
2002	107 404	134 045	4 715	5 885	18 861	23 540	130 980	163 470
2003	60 146	142 633	2 641	6 262	10 562	25 047	73 349	173 942
2004	322 211	360 876	14 146	15 843	56 583	63 374	392 940	440 093
Total	489 761	637 554	21 502	27 990	86 006	111 961	597 269	777 505
TOTAL GENERAL	1 127 315		49 492		197 967		1 374 774	

Montant en euros.

Les dépenses de l'année 2004, détaillées ci-après, ont permis la réalisation :

- **d'études détaillées** des risques de pollution sur les sites de la Paix à Algrange, de l'agglomération à Uckange, de la Fonderie Sesa à Sarreguemines,
- d'une étude de sol et de végétaux autour des sites sidérurgiques de Neuves-Maisons,
- **d'une étude complémentaire** sur les pollutions des milieux sol, eaux souterraines et superficielles sur l'ancienne fonderie à Ottange,
- **d'une étude simplifiée** des risques sur le site de Senelle à Herserange-Longwy.

OPERATIONS	ANNEE 2004				CUMUL 31.12.2004
	ETUDES	TRAVAUX	DIVERS	TOTAL	
1 – Aire fiscalisée	88 870	0	6 644	95 514	186 858
MAIZIERES-LES-METZ (La Robinette)					
NANCY (Chaudronnerie lorraine)					
NANCY (Alstom)					
ALGRANGE (La Paix)					
NEUVES-MAISONS					
Frais divers					
2 – Programme après-mines					
ROSSELANGE (Pneus)					
OTTANGE (Fonderie)					
UCKANGE (Agglomération)					
HERSERANGE/LONGWY (Senelle)					
SARREGUEMINES (Sesa)					
Frais divers					
TOTAL					



SARREGUEMINES, Ancienne fonderie SESA

2-2-8 - Renouveau et recyclage urbain

Les fonds mobilisés par les partenaires concernés, Etat – Ministère de l'Équipement, Région, EPF pour cette politique d'aménagement urbain sont peu engagés jusqu'à présent. Toutes les actions sont cofinancées par les collectivités territoriales concernées.

Les dossiers traités en 2004 visent :

- **des études** conduites sur Sarreguemines (secteur gare), Nancy, l'agglomération nancéenne (recensement et prise en compte de nouveaux sites à Maxéville, Nancy et Tomblaine),
- **et des programmes de travaux** en cours sur Nancy : retraitement des anciens abattoirs, démolition des bâtiments existants sur le secteur des tanneries, requalification de quatre sites localisés essentiellement dans le quartier Meurthe et canal.

L e s



Montant e

2-2-9 - R

La politi
les colle

L'année
extérieur

MUL
12.2004
147
142
626
204
716
674
609

que, outre

espaces
de sur le

NANCY, entre Meurthe et canal

devenir du centre de la commune de Neuves-Maisons.

D'autres travaux sont poursuivis sur le bassin de Pompey, notamment la création d'un nouveau carrefour sur la RN 57 au débouché de la voie de liaison Est-Ouest du parc d'activités et l'aménagement de l'espace urbain environnant.

Les dépenses comptabilisées à ce titre sont présentées ci-dessous.

OPERATIONS	ANNEE 2004				CUMUL AU 31.12.2004
	ETUDES	TRAVAUX	DIVERS	TOTAL	
NEUVES-MAISONS	751	0	36	787	64 205
CHAMPIGNEULLES (Mouettes 2 ^{ème} tranche)	0	324 533	15 526	340 059	340 059
POMPEY (St Euchaire/Gare)	0	0	0	0	26 529
Frais divers	0	0	0	0	4 303
TOTAL	751	324 533	15 562	340 846	435 096

Montant en euros.

2-3 – OPERATIONS D'AMENAGEMENT

2-3-1 - Parc International d'activités des trois frontières (1)

Dans le cadre des procédures d'achèvement de la ZAC du PIA des trois frontières, un ajustement du bilan financier prévisionnel de la deuxième tranche opérationnelle à hauteur de 34 860 000 €, a été nécessaire pour prendre en compte les dernières recettes attendues.

La clôture financière de l'opération est prévue pour 2005 après apurement



CHAMPIGNEULLES, quartier des Mouettes

des dernières dépenses (fin de marchés, retenues de garantie, provisions pour contentieux) et la liquidation des deux comptes TVA spécifiques à la ZAC. Le solde éventuellement disponible sera affecté à des aménagements décidés par l'Etat et la Communauté de Communes de l'agglomération de Longwy.

Conformément au protocole signé avec l'Etat, **l'acte définitif de transfert de la totalité du patrimoine à la Communauté de Communes de l'agglomération de Longwy est intervenu à la fin du premier trimestre 2005.**

Les recettes encaissées au cours de l'année s'établissent à 1 537 435 € dont 1 440 065 € de participations publiques, 27 648 € de produits de commercialisation et 69 722 € de recettes locatives et autres.

Les opérations de travaux sont achevées. Une dépense de 468 903 € (cf. tableau ci-après) a été comptabilisée en 2004, correspondant essentiellement à des procédures d'arpentage pour des cessions de terrains dans le secteur de la fosse aux loups, l'achèvement de la remise à niveau de l'éclairage public, la réalisation d'un assainissement sur le secteur du faisceau, la gestion du site, l'entretien et la maintenance des bâtiments.

INTITULES	ANNEE 2004	CUMUL AU 31.12.2004
PREPARATION DE SITE	19 789	647 594
Action foncière	19 789	219 110
Mise à zéro	0	269 777
Etudes générales	0	158 707
AMENAGEMENT	302 568	25 310 172
Infrastructure générale	0	13 769 498
		588 680
		6 996 990
		876 989
		3 078 015
		1 560 782
		1 112 800
		447 982
		5 536 476
		3 047 021

PIA , La Chiers

(1) Pour de plus amples informations, se reporter au rapport spécifique

Charges d'exploitation	81 178	2 489 455
TOTAL	468 903	33 055 024

Montant en euros.

2-3-2 - Parc d'activités de Nancy - Pompey

Le financement du parc d'activités de Nancy-Pompey dont l'EPF assure la maîtrise d'ouvrage s'appuie sur des participations publiques, des recettes de commercialisation et de gestion. Les montants perçus depuis le début de l'opération s'établissent ainsi à **12 343 510 €**, comme l'indique le tableau ci-après.

INTITULES	ANNEE 2004	CUMUL AU 31.12.2004
PARTICIPATIONS PUBLIQUES	0	6 447 395
• Etat (Crédits FIAT, Ministère Equipement)	0	2 782 408
• Région	0	1 746 573
• Département de Meurthe-et-Moselle	0	366 586
• Communauté de Communes bassin de Pompey	0	632 044
• Europe (RESIDER)	0	701 265
• Fonds d'intervention espaces dégradés	0	218 519
RECETTES DE COMMERCIALISATION	140 994	5 145 897
RECETTES DE GESTION	121 331	750 218
TOTAL	262 325	12 343 510

Montant en euros.

L'action d'aménagement menée en 2004 se résume ainsi : (1)

- engagement d'une seconde procédure de révision du PAZ sur la commune de Pompey pour l'adapter au droit de l'implantation de l'usine NOVASEP,
- **poursuite des travaux de construction du troisième ouvrage de franchissement des voies ferrées SNCF**, dernière grande infrastructure du parc, pour relier le site Eiffel à la RN 57 au centre de Pompey,
- **réfection de la voirie** située au nord du nouveau pont sur la Moselle du fait du trafic poids lourds important sur cette voie,
- **concrétisation de la vente à la société NOVASEP** pour un montant de 140 994 €, d'un terrain complémentaire de 61 a 65 ca sur le site Eiffel, destiné à accueillir le siège social du groupe.

Pour 2004, les dépenses d'équipement se situent à 1 714 430 €, répartis conformément au tableau suivant. S'y ajoutent les charges générales pour 158 623 € qui comprennent les frais d'intervention de l'EPF, les opérations d'entretien des espaces verts et des différents bâtiments, les impôts, les dépenses d'énergie et les assurances.

(1) pour de plus amples informations, se reporter au rapport spécifique

INTITULES	ANNEE 2004	CUMUL AU 31.12.2004
ACQUISITIONS FONCIERES	260	682 862
ETUDES	2 224	308 302
OUVRAGES PRIMAIRES	1 576 005	6 982 019
Pont sur la Meurthe	0	2 223 864
Pont sur la Moselle	0	2 279 496
Pont sur les voies SNCF	1 496 486	1 581 444
Frais divers	79 519	897 215
VOIRIES ET VIABILITE		
Viabilités		
Signalétique/Mobilier		
Dépenses diverses		
CHARGES GENERAL		
Maintenance sur bâtiment		
Charges gestion/entretien		
Honoraires		
TOTAL		

Montant en euros.



Parc d'Activités de NANCY-POMPEY, siège social du Groupe NOVASEP

2-3-3 - Parc logistique multimodal de Nancy - Remblaiement

Un avenant à la convention passée avec le Syndicat mixte pour la réalisation de la plate-forme multimodale du nord de Nancy a été régularisé en janvier 2004, pour prolonger le mandat de l'EPF de deux ans, compte tenu de l'évolution du programme de traitement lié au remblaiement des terrains aujourd'hui achevé.

Un aménagement paysager complémentaire de la plate-forme, doit être réalisé courant 2005, sur la partie ouest, proche de l'ancien canal et du port.

Les dépenses de l'année correspondent au paiement des impôts sur les terrains en attente de revente au Syndicat Mixte.

INTITULES	ANNEE 2004	CUMUL AU 31.12.2004
Travaux	0	2 080 779
Dépenses diverses	160	2 567
Honoraires	10	136 002
TOTAL	170	2 219 348

Montant en euros.

2-4 – OPERATIONS DIVERSES

2-4-1 - Indivision Solvay

L'opération de gestion du site des anciennes carrières de Maxéville et Champigneulle, propriété de l'Indivision Solvay, dont l'EPF détient 45% et assure la gérance, s'est évidemment poursuivie en 2004.

A ce titre, sont assurés la maintenance des installations mises en place pour garantir la sécurité dans les carrières nord du site et les frais de gardiennage y afférents. Par ailleurs, les études sur le devenir du merlon de protection qui longe l'avenue Pinchard du Haut du Lièvre, liés au GPV Nancy – Ville Haute, se sont poursuivies.

Ces dépenses s'élèvent, pour l'année, à 130 312 € auxquels s'ajoutent 25 182 € de frais engendrés par la gestion de ce site (impôts, assurance, nettoyage de la forêt...).

Les recettes encaissées atteignent un total de 157 818 € provenant de produits de gestion (locations d'emprises pour activités sportives ou industrielles, vente de coupes de bois), soit 50 097 €, de subventions de 25 721 € de l'Etat et de l'Europe pour des travaux sylvicoles et des versements des indivisaires pour 82 000 €.

Des projets de cession sont en outre en cours : un ensemble foncier de 10 ha 50 ca sur la carrière sud,



Parc logistique multimodal de Nancy

au profit du Ministère de la Justice pour accueillir la nouvelle maison d'arrêt, sur la commune de Maxéville, 5 ha de terrain pour la création de trois aires d'accueil des gens du voyage, une emprise de 2,5 ha pour la réalisation d'un terrain de sports.

2-4-2 - Etudes générales

Au titre des prestations réalisées à ce titre, en 2004, et subventionnées par les partenaires, on peut citer :

- **la fin des études foncières conduites avec la Communauté Urbaine du Grand Nancy et l'agence de développement et d'urbanisme de l'Agglomération Nancéenne** sur la restructuration urbaine du quartier est de la gare SNCF à Nancy, pour un coût de 15 895 €,
- **la première phase d'étude sur les plates-formes multimodales en Lorraine, co-financée par l'Etat, la Région lorraine et Réseau Ferré de France** et dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée à l'EPF, accompagné de la Direction Régionale de l'Equipement et d'un bureau d'études spécialisé. Une dépense de 4 698 € a été comptabilisée en 2004.

S'y ajoutent les études menées pour permettre le lancement de la **construction d'un lysimètre** sous maîtrise d'ouvrage de l'EPF. Cet équipement de recherche, très sophistiqué, sera installé sur l'ancienne cokerie d'Homécourt, plate-forme expérimentale affectée en partie à de la recherche scientifique fondamentale. Une somme de 33 146 € a été consacrée à cette opération.

2-4-3 - Actions de soutien aux dynamiques territoriales

Ce type d'action est prévu au contrat de plan Etat/Région pour accompagner des opérations d'aménagement et de développement situées dans les secteurs frontaliers de la Lorraine dont celui d'Esch-Audun-Villerupt. Les financeurs sont l'Etat, la Région, les Départements concernés, l'Europe et l'EPF en participation.

Il s'agit des études, dans un premier temps, destinées à **valoriser le bassin de l'Alzette**, situé à



Anciennes carrières de MAXEVILLE et CHAMPIGNEULLES, carrière Sud et merlon

proximité immédiate de la friche industrielle de Belval au Luxembourg dont les perspectives de reconversion doivent être accompagnées sur le versant français (relevé des contraintes de toutes natures, premières esquisses d'aménagement). Une dépense de 82 220 € a été engagée pour ce dossier.

2-4-4 - Requalification urbaine du bassin sidérurgique et ferrifère et du bassin houiller

L'EPF a conduit, dans ce cadre, une étude sur le secteur de Conflans-en-Jarnisy qui concerne la requalification du centre de la commune, pour un montant global de 60 053 €.

2-4-5 - Restructuration urbaine et de l'immobilier industriel

Cette nouvelle politique en faveur de la restructuration urbaine et de l'immobilier industriel s'appuie sur une **convention-cadre signée avec la Région Lorraine** le 9 octobre 2003. Il s'agit d'actions d'accompagnement, en partenariat avec les collectivités locales, dans des situations spécifiques tant pour des cas de revitalisation urbaine que d'ensembles industriels dégradés.

L'année 2004 a vu la concrétisation de deux dispositifs opérationnels.

Un premier dossier pris en compte porte sur la maîtrise d'ouvrage par l'EPF des **travaux de démolition et requalification des emprises délaissées par l'usine Daum de Vannes-le-Châtel**, sur le territoire communal d'Allamps. Cette dernière envisage de restructurer son site d'implantation et d'améliorer sa fonctionnalité, élément du plan de relance de l'entreprise. Les financeurs de cette action sont la Région, le Département de Meurthe-et-Moselle et la Communauté de Communes du pays de Colombey et du sud toulous qui s'est portée acquéreur des emprises abandonnées. Une dépense de 18 462 € a été comptabilisée à ce titre.

La seconde opération retenue vise à **améliorer la constructibilité d'un ensemble de terrains particulièrement contraint en sous-sol, sur le secteur du Ban-la-Dame à Frouard**, nécessaire à des extensions industrielles dans la ZAC du parc d'activités de Nancy-Pompey. La Région et la Communauté de Communes du bassin de Pompey ont décidé de participer au financement de ces travaux mis en œuvre par l'EPF.

2-4-6 - Gestion de missions

Deux dossiers bien distincts correspondent à deux missions différentes.

D'une part, à la demande de l'Etat, l'EPF assure en qualité d'employeur, **le portage du chargé de mission placé aux côtés du Sous-Préfet de Briey**, chef de projet du contrat de site de Longwy. Ce recrutement est opérationnel depuis l'automne. L'intégralité des dépenses est prise en charge par l'Etat – Crédits DATAR. Un montant de 52 179 € a ainsi été mobilisé en 2004 pour cette opération.

D'autre part, le **chef de projet pour le dossier Belval**, placé auprès du Préfet de région, responsable de la partie française du projet transfrontalier de développement du bassin de l'Alzette, est en poste depuis janvier 2005. Il a vocation à travailler avec tous les partenaires concernés, en concertation étroite avec les intervenants mis en place par le Luxembourg pour le pôle tertiaire sus-évoqué de Belval ouest. Les partenaires financeurs sont l'Etat, la Région lorraine, les Départements de Meurthe-et-Moselle et de la Moselle. Les premières dépenses s'établissent à 15 810 € pour 2004.

CHAPITRE III



NANCY, ancien site militaire Molitor

3 – OPERATIONS SOUS MANDATS

Il s'agit des opérations confiées à l'EPF par l'Etat et diverses collectivités dans le cadre de conventions de mandat pour mener aussi bien des actions foncières, que des études et des travaux sur le territoire fiscalisé. **Les interventions réalisées en 2004 s'établissent à une dépense globale de 4 177 671 €** (cf. tableau ci-après).

3-1 - Actions foncières

Ces actions en mandat sans transfert patrimonial à l'EPF, retracent des opérations conduites aux côtés de l'Etat, la gestion des réserves foncières sur les secteurs de Semécourt, Toul et Gondreville, et de la Communauté Urbaine du Grand Nancy, la poursuite du quatrième Programme d'Action Foncière de l'agglomération nancéienne, le démarrage du cinquième et l'acquisition de l'espace Pellerin à Nancy, dans le cadre de la restructuration de l'ancien site militaire Molitor – Manutention et du projet Artem.

Les autres mandats fonciers concernent la maîtrise d'un ancien site militaire, la caserne Battesti à Rustroff, le transfert de propriété d'un ensemble foncier destiné à la réalisation d'une salle polyvalente à Marbache, l'acquisition d'un immeuble dénommé «La Vénerie» pour le compte de la commune de Sierck-les-Bains.

3-2 - Etudes

Trois mandats d'études se sont poursuivis en 2004 concernant la requalification urbaine du quartier rive droite de la Moselle au cœur de Thionville, des projets de développement à vocation sportive et ludique sur les sites militaires des anciens aérodromes de Chambley et de Chenevières pour le compte de la Région lorraine.

RECAPITULATIF DES DEPENSES

OPERATIONS	ANNEE 2004	CUMUL AU 31.12.2004
I- ACTIONS FONCIERES	2 527 532	6 653 384
SEMECOURT, TOUL, GONDREVILLE (réserves foncières)	13 927	1 448 238
AGGLOMERATION NANCY - P.A.F. N° 4 bis	392 718	3 079 940
AGGLOMERATION NANCY - P.A.F. N° 5	8 218	8 218
MARBACHE - Salle polyvalente	33 410	37 729
NANCY - Espace Pellerin	1 911 034	1 911 034
SIERCK-LES-BAINS - La Vénerie	92 000	92 000
RUSTROFF - Caserne Battesti	76 225	76 225
II- ETUDES	176 202	254 514
CHENEVIERES - Pôle régional de sports mécaniques	40 372	106 623
CHAMBLEY - Parc aéronautique	7 368	15 474
THIONVILLE - Rive droite de la Moselle	128 462	132 417
III- TRAVAUX	1 473 937	6 698 386
FORBACH NORD - Europarc (2 ^{ème} phase)	183 988	1 890 091
FORBACH NORD - Europarc (3 ^{ème} phase)	158 221	158 221
CHAMPIGNEULLES - Quartier des Mouettes	188 758	549 564
MAXEVILLE - Carrières Solvay	306 568	660 562
MOYEUVRE-GRANDE - Cité Curel	574 609	1 062 803
PETITE-ROSSELLE - Puits Saint-Charles	6 148	819 030
NANCY - Rue Isabey	13	954 183
NOVIANT-AUX-PRES - Ateliers artisanaux	13 379	561 679
BELLEVILLE - Désenclavement Cabiroul	42 253	42 253
TOTAL GENERAL	4 177 671	13 606 284

Montant en euros.

3-3 - Travaux

Les conventions de travaux visent principalement la poursuite :

- comme mandataire de la ville de Forbach, de l'opération de viabilisation de l'Europarc de Forbach nord et le démarrage de la troisième tranche,
- pour la ville de Champigneulle, du réaménagement urbain du quartier des Mouettes situé entre l'A31 et la RN 57,
- pour la Communauté Urbaine du Grand Nancy, de l'action de sécurisation des carrières nord du site Solvay,
- comme mandataire de l'Etat, Ministère de l'Industrie, de la requalification de la cité Curel à Moyeuvre-Grande.

Une nouvelle opération porte sur le désenclavement de la ZI Cabirol à Belleville, ensemble industriel en reconversion situé entre la voie ferrée et la Moselle canalisée et dont la liaison routière est insuffisante pour le développement des activités logistiques du site. La réalisation des travaux est confiée à l'EPF par la Communauté de Communes des valls de Moselle et de l'Esch.



MOYEUVRE-GRANDE, aménagement de la cité Curel, cheminement piétonnier



4 – INFORMATIONS GENERALES

4-1 - RENOUELEMENT PARTIEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sur le plan institutionnel, les élections cantonales et régionale de mars 2004 ont donné lieu à un renouvellement partiel des membres du Conseil d'Administration de l'EPF Lorraine. Les nouveaux administrateurs ont été installés dans leur fonction lors de la réunion du 2 juin 2004.

Siègent désormais dans cette instance, avec voix délibérative :

- Mme Chantal BARBACCI, MM. François FERRIER, Christian ECKERT, Jean-François GRANDBASTIEN, Mme Martine HURAUT, MM. Jean-Marie LALANDRE, Philippe LECLERCQ et Roger TIRLICIEN, **représentants du Conseil Régional,**
- M. Jean-Marie BLANCHET, Mme Nathalie GRIESBECK, MM. Maurice GRUNWALD, André PERRIN, **représentants du Conseil Général de la Moselle,**
- MM. Jean-Claude PISSENEM et Roland BEDEL, membres désignés respectivement par les **Conseils Généraux de Meurthe-et-Moselle et des Vosges.**

Deux nouveaux membres, nommés par le **Conseil Général de la Meuse**, assistent également à titre consultatif au Conseil de l'EPF :

- MM. Denis CORDONNIER et Gérard LAHURE.

Compte tenu des changements intervenus, le Conseil a procédé au remplacement de cinq membres délibératifs du Bureau : MM. Alex STAUB, Patrick WEITEN, Philippe LECLERCQ, Jean-Paul BOLMONT et Christian ECKERT en qualité de 1^{er} et 2^{ème} Vice-Présidents et nommé M. Daniel GREMILLET en tant que 5^{ème} Vice-Président.

Par ailleurs, au cours de cette même réunion, le Conseil a recomposé la Commission d'Appel d'Offres : M. Louis CAUSERO devenant Président, M. Alex STAUB, 1^{er} Vice-Président, M. Raymond RECEVEUR, Vice-Président, et désigné de nouveaux membres : M. Jean-Marie LALANDRE en qualité de membre titulaire, MM. Jean-François GRANDBASTIEN et Jean-Claude PISSEMEM en tant que membres suppléants.

4-2 – DEMARCHE QUALITE

La Direction de l'EPF en accord avec le Contrôleur d'Etat et le Président du Conseil d'Administration, a engagé une **démarche «Organisation et qualité» en vue de la qualification et de la certification ISO 9001 de ses activités** dont les objectifs s'articulent notamment autour des idées forces suivantes :

- *stabiliser le savoir-faire et préserver la mémoire de l'Etablissement,*
- *conforter la rigueur dans les méthodes de travail et le suivi des affaires,*
- *sécuriser les activités de l'EPF Lorraine du point de vue technique, juridique et financier,*
- *améliorer la communication auprès des partenaires et en interne,*
- *gagner en rapidité de réaction et d'action,*
- *fournir un cadre d'auto-évaluation pour améliorer les processus et la performance globale.*

L'EPF ayant souhaité l'assistance d'un prestataire spécialisé, ce projet s'inscrit dans le cadre d'une consultation qui a abouti à l'audition des candidats sélectionnés lors de la Commission d'Appel d'Offres du 21 septembre 2004.

La société Brand a été retenue pour cette prestation qui comprend deux phases. **Un audit** préalable de l'organisation du travail tant en interne (Direction/Services) qu'en externe (membres du Conseil d'Administration, organismes de contrôle et de tutelle, partenaires principaux, collectivités territoriales, sociétés d'aménagement...) démarré début novembre, **s'est prolongé jusqu'en février 2005.**

Sur la base du rapport rendu, un dispositif d'accompagnement de l'équipe dans la mise en œuvre de dispositions susceptibles de permettre la certification, sera étudié. Un programme ordonnancé

par chaîne de métiers pourrait être proposé. Cette seconde phase devrait se dérouler sur une période de deux ans environ jusqu'à l'obtention du certificat et la maîtrise des concepts par l'équipe. Une première réunion de toute l'équipe sur l'avancement de la démarche a eu lieu au début de février 2005.

4-3 – AUDIT DU RESEAU INFORMATIQUE

En parallèle, l'EPF a engagé un audit informatique en vue de la sécurisation de son réseau, du développement des connaissances de l'équipe et principalement de la préparation à la mise en place de la dématérialisation des consultations en matière d'achats publics au 1^{er} janvier 2005.

Les systèmes actuellement en place permettent, entre autres, la gestion financière et comptable (système ADIX), le suivi de la paie, la gestion des opérations (système logo), le suivi des actions foncières, la gestion parcellaire, les travaux d'infographie et de reprographie, l'accès Internet, la messagerie interne.

Suite à la Commission d'Appel d'Offres du 21 septembre également, cette mission informatique a été confiée à un cabinet extérieur, la société RMI.

Les actions préalables à la gestion de la dématérialisation se sont engagées courant novembre. Le système retenu, via un site hébergé chez un prestataire, est aujourd'hui opérationnel. Il s'agit du logiciel «Marchés sécurisés» de la société Interbat : mise en ligne des avis, réception des candidatures et offres pour les prestations de services supérieures ou égales à 150 000 €, pour les travaux supérieurs ou égaux à 230 000 €. Des clés spécifiques pour l'accès au site ont été créées pour le Président de la Commission d'Appel d'Offres, la Personne Responsable des Marchés et les services habilités à mettre les avis de consultation en ligne. Les systèmes papier et électronique vont cohabiter un certain temps.

Les autres axes de réflexion sont entrepris dans un objectif de progrès des bases de données.

4-4 – MISE EN PLACE D'UN COMITE D'ENTREPRISE

A l'occasion du renouvellement des délégués du personnel dont le mandat arrivait à expiration en 2004 et en raison de l'effet de seuil au niveau des effectifs (plus de 50 agents), une nouvelle structure prenant la forme d'un Comité d'Entreprise simplifié – Délégation Unique du Personnel – conformément aux articles L431-1-1 et R 423-1-1 du Code du travail, s'est mise en place le 13 mai 2004, suite aux élections. La délégation unique du personnel se compose de deux titulaires et deux suppléants de chacun des collèges «Cadres» et «Employés et agents de maîtrise». Les membres du comité sont en même temps délégués du personnel.

Lors de sa séance constitutive du 25 mai 2004, le Comité d'Entreprise a procédé à l'élection de so

secrétaire et son trésorier, le Directeur Général de l'EPF étant Président de droit. Outre les fonctions prévues par l'article L431-4 du code du travail, le Comité d'Entreprise assure la gestion des œuvres sociales. Le Comité d'Entreprise et les délégués du personnel se réunissent une fois par mois.

4-5 – NOUVEAU CODE DES MARCHES PUBLICS

Les règles appliquées par l'EPF pour la passation et l'exécution des marchés qu'il est amené à conclure, ont été précisées dans le cadre du nouveau code des marchés publics entré en vigueur en début d'année 2004.

L'EPF continue à se soumettre aux procédures définies par le code des marchés publics applicable aux marchés passés par l'Etat et ses établissements publics. C'est ainsi que le Directeur Général a mis en place une **Commission des Achats Interne à l'Etablissement (CAI)**. Le seuil à partir duquel la commission d'appel d'offres émet un avis, est fixé à 90 000 €.

Un guide d'utilisation du code adapté à l'EPF a ainsi été rédigé et diffusé à toute l'équipe.

Établissement Public Foncier de Lorraine

Rue Robert Blum - Bp n° 245 - 54701 PONT-À-MOUSSON CEDEX
Téléphone : 03 83 80 40 20 - Télécopie : 03 83 80 40 21 - e-mail : epf-lorraine@wanadoo.fr



Conception réalisation EPF Lorraine - Crédit photos : IMATEC, GIE Sycomore, Conseil Général 54, C. PHILIPPOT, EPF Lorraine.
Photos de couverture : La cité «des Mouettes» à Champigneulle (54) - Restauration du four bouteille de l'ancienne fatencerie de Niderviller (57) - L'ancienne papeterie Jean d'Heurs à Lisle en rigault (55)
- le site Houot, bâtiment B11 à Fraize (88).